



**RÉSUMÉ DU
PLAN D'ENTREPRISE**

2023-2024 à 2027-2028

comprenant un résumé du
budget d'exploitation, du budget
des investissements et du plan
d'emprunt 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

AU SUJET DE LA SADC	1
Partie 1	
SOMMAIRE	3
Partie 2	
VUE D'ENSEMBLE DE LA SADC	6
Partie 3	
CONTEXTE D'EXPLOITATION	12
Partie 4	
OBJECTIFS ET ACTIVITÉS	21
Partie 5	
REVUE FINANCIÈRE	28
Annexe A	
Cadre de gouvernance de la SADC	34
Annexe B	
États financiers et budgets	41
Annexe C	
Plan d'emprunt	47
Annexe D	
Respect des lois et des politiques	48
Annexe E	
Priorités du gouvernement et orientation	50
Annexe F	
Fiche de rendement 2022-2023	57

AU SUJET DE LA SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) est au service des Canadiennes et des Canadiens ; elle a pour mission de protéger leurs dépôts, d'intervenir en cas de défaillance de ses institutions membres et de favoriser la stabilité du système financier.

Les dépôts assurables sont automatiquement couverts jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie d'assurance-dépôts auprès de chaque institution financière membre de la SADC. Sont membres des banques, des coopératives de crédit fédérales ainsi que des sociétés de prêt et de fiducie.

La SADC finance ses activités avec les primes que lui versent ses membres. Elle ne reçoit pas de fonds publics.

Depuis sa création par le Parlement en 1967, la SADC a réglé la faillite de 43 institutions membres et a ainsi protégé 26 milliards de dollars de dépôts assurés détenus par quelque 2 millions de personnes. La plus récente de ces faillites est survenue en 1996. Dans tous les cas, personne n'a jamais perdu un seul dollar de ses dépôts assurés.

Vision de la SADC

Inspirer confiance aux Canadiennes et aux Canadiens, en qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement d'envergure mondiale.

Pour en savoir plus sur la SADC

Rendez-vous sur le site Web de la SADC ou consultez son rapport annuel 2022 : www.sadc.ca.

Vous pouvez contacter la SADC par téléphone, courriel, ou par la poste.

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada
1200-79, rue Wellington Ouest
C.P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Service d'information sans frais :

1-800-461-SADC (7232)
Services d'ATS : 1-800-465-7735
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca



Numéro de catalogue : CC392-1F-PDF 1701-753X



Partie 1
SOMMAIRE

Partie 1

SOMMAIRE

La SADC veille à la stabilité du système financier en protégeant les dépôts assurables confiés à ses institutions membres et en procédant au règlement ordonné de ses institutions membres en difficulté.

L'économie canadienne demeure confrontée à de forts vents contraires, en raison de divers facteurs nationaux et internationaux, comme le resserrement de la politique monétaire, la remontée des taux d'intérêt, les multiples tensions géopolitiques et la faible abordabilité du logement. En 2022, le coût de la vie a explosé alors que les actifs réels et financiers se sont dépréciés. Les perspectives pour 2023 incitent les entreprises canadiennes à la prudence. En effet, le marché du travail demeure étroit et le manque de travailleurs qualifiés est criant. Emprunter coûte de plus en plus cher. Les investissements réels des entreprises canadiennes demeurent en deçà de leurs niveaux pré-pandémiques. Les perspectives de l'économie devraient demeurer incertaines. Heureusement, les institutions membres affichent une bonne stabilité financière, entre autres parce qu'elles disposent de bonnes réserves de fonds propres et de liquidités et qu'elles respectent des normes de capitalisation bien réglementées. Quoi qu'il en soit, la SADC poursuivra ses efforts en vue de renforcer sa capacité à faire face à divers scénarios et aux chocs qui pourraient secouer le système financier.

En même temps, la numérisation et l'innovation au sein du secteur financier donnent naissance à de nouveaux produits, services et joueurs qui transforment le paysage en profondeur. La SADC fera tout le nécessaire pour que ses cadres d'assurance-dépôts, de règlement et d'exploitation demeurent adéquats. Elle s'efforcera par ailleurs de sensibiliser davantage le public à l'assurance-dépôts, pour entretenir la confiance des déposants et renforcer la résilience du secteur financier, car le contexte continue d'évoluer.

Le virage numérique du secteur financier bouleverse les habitudes des déposants canadiens et a des conséquences sur la protection de leurs données contre les cybermenaces. Pour entretenir la confiance des déposants, la SADC a entrepris de transformer ses capacités technologiques de manière à permettre un accès plus rapide et plus commode aux sommes assurées en cas de défaillance d'une institution membre.

Elle transforme aussi son milieu de travail pour s'adapter à l'évolution de son environnement. Tous les organismes sont confrontés à une accélération des transformations technologiques et culturelles et ils se disputent les candidats qualifiés.

La SADC continuera de mettre en œuvre des stratégies de recrutement et de fidélisation de travailleuses et travailleurs chevronnés, y compris au moyen de partenariats avec les Autochtones, afin que son personnel représente bien la diversité de la population canadienne. Tout en continuant de mettre à l'essai un modèle de travail hybride, la SADC s'efforce d'adapter ses outils technologiques, son fonctionnement et la formation de tout son personnel pour que ce dernier soit en mesure d'exécuter son mandat, quel que soit son lieu de travail.



La SADC continuera d'intégrer à son cadre d'exploitation les principes et démarches liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), dans le but de favoriser la durabilité et la résilience.

Durant la période de planification allant de 2023-2024 à 2027-2028, la SADC mettra l'accent sur trois grands objectifs stratégiques, à l'appui de son double mandat d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement :

1 – Être fin prête à effectuer un règlement

La SADC doit se doter des processus, outils, systèmes et moyens financiers nécessaires, mais aussi du personnel dont elle aurait besoin pour procéder à un règlement. Cet objectif est crucial, parce que la SADC participe plus intensivement au filet de sécurité financier canadien en période d'incertitude ou de difficulté économique, et que la stabilité du système financier repose en partie sur elle.

2 – Accroître la confiance dans la protection des dépôts

Il importe de rassurer les déposants sur la sécurité de leurs épargnes pour que la SADC puisse remplir sa mission et veiller à la stabilité du secteur financier canadien. Pour accroître la confiance des déposants, la SADC compte anticiper la transformation rapide des services financiers et veiller à ce que ses cadres d'assurance-dépôts et de règlement de faillite, tout comme ses activités, demeurent adéquats.

3 – Accroître sa résilience

Pour ce faire, il faut tenir compte des facteurs internes et externes qui influent sur les moyens technologiques de la SADC, sur son personnel et sur sa culture. La SADC va donc améliorer l'efficacité et l'efficience de ses systèmes, de ses moyens technologiques, de son cadre d'exploitation et des formations données à ses employés, afin de s'acquitter de son mandat tout en se préparant au milieu de travail de demain.

Durant l'exercice 2023-2024, le budget d'exploitation de la SADC s'élèvera à 89,1 millions de dollars, et son budget des investissements à 3,8 millions de dollars.

La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Au 31 décembre 2022, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 7,9 milliards de dollars, soit 73 points de base des dépôts assurés.

En phase avec l'évolution du contexte d'exploitation de la SADC et des risques auxquels cette dernière est confrontée, le plan d'entreprise soutient l'exécution du mandat de la SADC et contribue à maintenir la confiance des Canadiennes et des Canadiens quant à la protection de leurs dépôts assurables.





Partie 2
VUE D'ENSEMBLE
DE LA SADC

Partie 2

VUE D'ENSEMBLE DE LA SADC

Mission et mandat

La SADC a pour mission de protéger les dépôts des Canadiennes et des Canadiens en intervenant en cas de défaillance de ses institutions membres, mais aussi de favoriser la stabilité du système financier.

La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC ») énonce les quatre volets du mandat de la SADC :

- Fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts
- Encourager la stabilité du système financier canadien et y contribuer à tous égards
- Poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même
- Agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres

Vision de la SADC

Inspirer confiance aux Canadiennes et aux Canadiens, en qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement d'envergure mondiale.

Rôle d'intérêt public

La SADC a été créée en 1967 en vertu de la Loi sur la SADC. Cette société d'État fédérale est mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre des Finances.

À titre d'assureur-dépôts fédéral, la SADC protège les dépôts assurables confiés à ses institutions membres. La protection maximale s'élève à 100 000 \$ (somme du capital et des intérêts) par déposant et par catégorie d'assurance-dépôts, dans chacune des 86 institutions membres. En s'acquittant de son double mandat d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement, la SADC contribue à la stabilité du système financier.

Elle mise sur une collaboration avec ses partenaires fédéraux du filet de sécurité financier (ministère des Finances, Bureau du surintendant des institutions financières [BSIF], Banque du Canada et Agence de la consommation en matière financière du Canada [ACFC]) et d'autres intervenants au pays et à l'étranger pour intervenir si une institution membre est en difficulté et ainsi préserver la stabilité du système financier.



Modalités de l'assurance-dépôts

Au 31 décembre 2022, les dépôts assurables appartenant à chacune des catégories suivantes font l'objet d'une protection distincte : dépôts au nom d'une seule personne, dépôts au nom de plusieurs personnes, dépôts en fiducie, régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) et régimes enregistrés d'épargne-études (REEE).

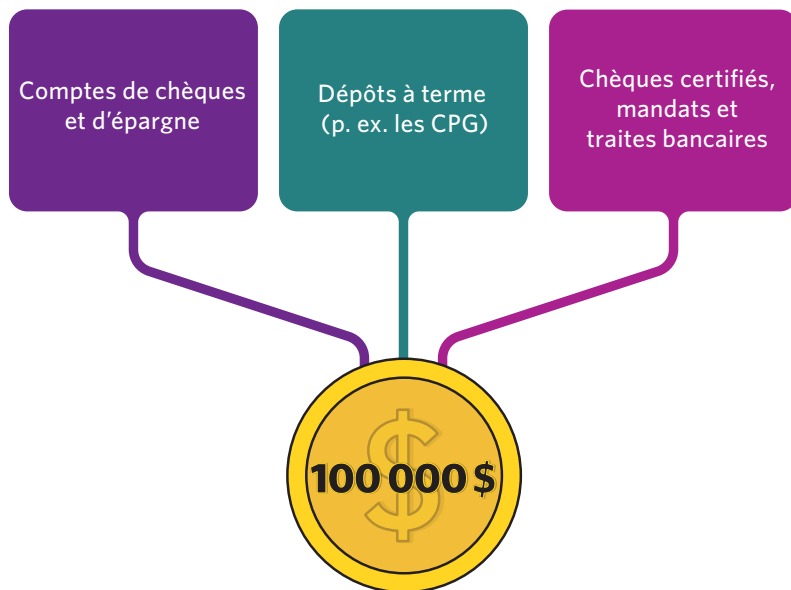
Dans son budget 2022, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il souhaitait créer le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP). La *Loi d'exécution de l'Énoncé économique de l'automne de 2022* a reçu la sanction royale le 15 décembre 2022. Elle édicte les modifications législatives – notamment à la Loi sur la SADC – nécessaires à la création du CELIAPP. Dès le 1^{er} avril 2023, le cadre de protection de la SADC s'enrichira d'une nouvelle catégorie d'assurance-dépôts, soit le CELIAPP, qui bénéficiera elle aussi d'un plafond de 100 000 \$.



Protection de la SADC

au 1^{er} avril 2023

Sont assurables les dépôts en dollars canadiens
et en devise, notamment :



* par catégorie

Au nom d'une seule personne *

En commun *

En fiducie *

CELI *



* CELIAPP

* FERR

* REEE

* REEI

* REER

 **PROTÉGÉS**



Ce qui n'est pas protégé

- Fonds communs de placement
- Actions et obligations
- Fonds négociés en bourse (FNB)
- Cryptomonnaies

Institutions membres et activités connexes

En date du 31 décembre 2022, la SADC comptait 86 institutions membres, soit la majorité des banques canadiennes, un bon nombre de leurs filiales, certaines sociétés de fiducie et de prêt, des coopératives de crédit fédérales et certaines filiales d'institutions étrangères. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des institutions membres parmi les catégories susmentionnées.

Institutions membres de la SADC (au 31 décembre 2022)	
Banques canadiennes et filiales	53
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	15
Coopératives de crédit fédérales	2
Filiales d'institutions étrangères	16
Total	86

Les six plus grandes banques canadiennes sont membres de la SADC. Elles ont toutes été désignées banques d'importance systémique nationale (BISN) par le Bureau du surintendant des institutions financières. Deux d'entre elles sont également reconnues par le Conseil de stabilité financière comme banques d'importance systémique mondiale (BISM).

Pour gérer les risques que posent ses institutions membres, la SADC assure une surveillance continue de ses membres en se fondant sur diverses sources d'information, dont les rapports financiers établis par les institutions, les données relatives à leur marché et des analyses du contexte dans lequel elles évoluent. La SADC compte aussi sur le BSIF pour mener l'examen annuel de ses institutions membres en son nom. En collaboration avec le ministère des Finances, la Banque du Canada, le BSIF et l'ACFC, elle analyse les vulnérabilités économiques et les politiques publiques à l'appui de la stabilité du système financier.

La SADC peut procéder directement à l'examen de ses institutions membres ; elle collabore étroitement avec ses partenaires du filet de sécurité financier lorsqu'une institution membre représente un risque de grande ampleur pour la SADC et pour le système financier.

La SADC a le pouvoir d'intervenir auprès d'une institution membre en difficulté et de déployer diverses solutions de règlement, dont le remboursement des dépôts assurés. Entre autres solutions, elle pourrait faciliter ou forcer la vente de l'institution en difficulté, lui octroyer un soutien financier direct ou encore établir une institution-relais pour maintenir l'institution en activité jusqu'à ce qu'un acheteur soit trouvé. Dans le cas d'une BISN, la SADC pourrait mettre en place un régime de recapitalisation interne et convertir certains titres de créance en actions ordinaires, après avoir temporairement pris le contrôle de l'institution. Si la SADC opte pour le remboursement des dépôts assurés, elle veillera à ce que les déposants aient rapidement accès à leur argent.



Structure financière de la SADC

La SADC ne reçoit pas de fonds publics. Elle finance plutôt ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres en fonction du volume de leurs dépôts assurés. Au besoin, la ministre des Finances peut consentir des prêts à la SADC à même le Trésor (voir l'**annexe C – Plan d'emprunt**).

À l'heure actuelle, la SADC applique un barème de primes différentielles pour classer les institutions dans l'une des quatre catégories de tarification établies, selon divers critères quantitatifs et qualitatifs. La SADC calcule les primes de ses institutions membres en fonction des dépôts assurés qu'elles détiennent au 30 avril de chaque année. Quant aux produits tirés des primes, ils alimentent directement le financement *ex ante* de la SADC, qui sert à éponger les pertes en cas de faillite d'une institution membre (voir la rubrique « financement *ex ante* » ci-dessous).

Sauf exception, les charges d'exploitation de la SADC sont financées par les produits d'intérêts tirés de son portefeuille de placement. La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, résultat qui, dans le cas de la société d'État, découle principalement des produits d'intérêts.



Partie 3
CONTEXTE D'EXPLOITATION



Partie 3

CONTEXTE D'EXPLOITATION

Les paragraphes qui suivent décrivent divers facteurs liés à l'environnement externe et au contexte interne de la SADC, de même que les risques auxquels elle est confrontée. Ses objectifs et son orientation stratégiques découlent de tous ces facteurs de même que de son mandat.

Environnement externe

Économie

L'économie canadienne demeure confrontée à de forts vents contraires, en raison de divers facteurs nationaux et internationaux, qui rendent plus probable la persistance du ralentissement actuel en 2023. Depuis un an, la plupart des banques centrales, y compris celle du Canada, ont haussé le loyer de l'argent dans l'espoir de ramener l'inflation près de sa fourchette cible. Les prix à la consommation au pays ont toutefois continué d'augmenter à un rythme plus grand que les 2 % souhaités par la Banque du Canada. La montée des taux d'intérêt a aussi provoqué une hausse des frais de service de la dette, un recul de l'abordabilité du logement et une dépréciation des actifs réels et financiers. La confiance des consommateurs et les budgets des ménages sont mis à rude épreuve.

Dans la deuxième moitié de 2022, les perspectives de croissance ont été revues à la baisse pratiquement partout dans le monde. Les données indiquent que l'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé beaucoup plus important que prévu, tandis que l'inflation atteint des sommets vieux de plusieurs décennies. La flambée du coût de la vie, le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la pandémie de COVID-19 qui s'étire sont autant de freins à la croissance mondiale¹.

Pour les entreprises canadiennes, le marché du travail demeure étroit et le manque de travailleurs qualifiés est criant. Emprunter coûte de plus en plus cher. Les prix des matériaux et du transport ainsi que les prix à la production semblent enfin avoir atteint un sommet, mais ils demeurent nettement supérieurs à leurs niveaux d'avant la pandémie. Les investissements réels des entreprises canadiennes demeurent en deçà de leurs niveaux pré-pandémiques et, selon les sondages, les entreprises restent prudentes quant à leurs perspectives de croissance.

Institutions membres

La plupart des institutions membres abordent cette période d'incertitude en bonne posture, car leur capitalisation, leur financement et leurs liquidités sont plus qu'acceptables.

La SADC surveille de près non seulement les risques financiers, mais aussi les autres types de risques qui menacent ses institutions membres : ceux qui sont liés au climat et à la cybersécurité, par exemple.

¹ Source : *Perspectives de l'économie mondiale*, du Fonds monétaire international



La SADC compte renforcer sa capacité de repérer rapidement les nouveaux risques et intensifier ses activités de préparation afin d'accroître sa capacité d'intervention. Elle mène par ailleurs un examen exhaustif de son régime de primes différentielles et de son financement *ex ante* (voir à la **partie 4**). Ces activités doivent permettre à la SADC d'intervenir rapidement en cette période marquée par l'incertitude et de soutenir la résilience et la stabilité du système financier.

Virage numérique du secteur financier

Au-delà de la conjoncture économique, le secteur financier subit d'importantes transformations. Le rythme de la numérisation et des innovations dans l'ensemble du secteur force les institutions membres à adapter leurs stratégies, leurs produits et leurs services. Par exemple, les services bancaires et de placement autogérés en ligne offrent plus de rapidité et de commodité aux déposants canadiens, mais ils bouleversent aussi leurs habitudes. Il devient peut-être plus difficile pour eux de savoir quels produits sont protégés par la SADC.

Les changements rapides qui secouent le secteur financier, notamment sur le plan technologique, donnent lieu par ailleurs à l'apparition de nouveaux intermédiaires.

Dans cet environnement complexe, la SADC se doit d'anticiper le passage au numérique dans le secteur financier et de veiller à ce que ses cadres d'assurance-dépôts et de règlement demeurent adéquats. Au cours de la période de planification, la SADC évaluera comment elle peut poursuivre la modernisation du cadre fédéral d'assurance-dépôts et mieux sensibiliser le public.

La SADC mise également sur les innovations financières pour améliorer ses propres outils et processus opérationnels. Il lui importe de moderniser ses moyens de remboursement et de communication avec les déposants en cas de défaillance d'une institution membre. Si elle est en mesure de rembourser rapidement et avec exactitude les dépôts assurés et de mieux communiquer avec les déposants concernés, elle contribuera pleinement à la stabilité du secteur financier et elle renforcera la confiance des déposants à son endroit (voir le passage de la **partie 4 consacré à la modernisation du remboursement des dépôts**). Par ailleurs, la SADC va toujours de l'avant avec sa stratégie en matière de technologie d'entreprise, à l'appui de son passage au numérique et de sa cybersécurité.

Sensibilisation des déposants

Mieux faire connaître la protection d'assurance-dépôts est un gage de stabilité, puisque c'est un moyen de renforcer la confiance à l'égard du système bancaire².

La SADC intensifiera ses efforts de sensibilisation du public afin d'aider les Canadiennes et les Canadiens à prendre des décisions éclairées pour que leurs dépôts soient bien protégés. Aussi, elle poursuit une stratégie exhaustive de sensibilisation du public au fonctionnement de l'assurance-dépôts. Cette stratégie permet aux Canadiennes et aux Canadiens de discerner plus clairement ce qui est protégé de ce qui ne l'est pas, de prendre des décisions financières éclairées et d'accroître leur résilience financière.

La SADC collabore aussi avec ses partenaires du filet de sécurité financier fédéral, les organismes de réglementation du secteur financier au pays et à l'étranger et des représentants du secteur dans le but d'entretenir la confiance du public envers l'assurance-dépôts.

2 Des études qui ont valu à leurs auteurs Douglas Diamond et Philip Dybvig le prix Nobel d'économie 2022 ont fait ressortir l'importance de l'assurance-dépôts et de la sensibilisation du public pour la stabilité financière et la croissance économique. Pour en savoir plus : nobelprize.org/uploads/2022/10/popular-economicsprize2022.pdf

Durabilité

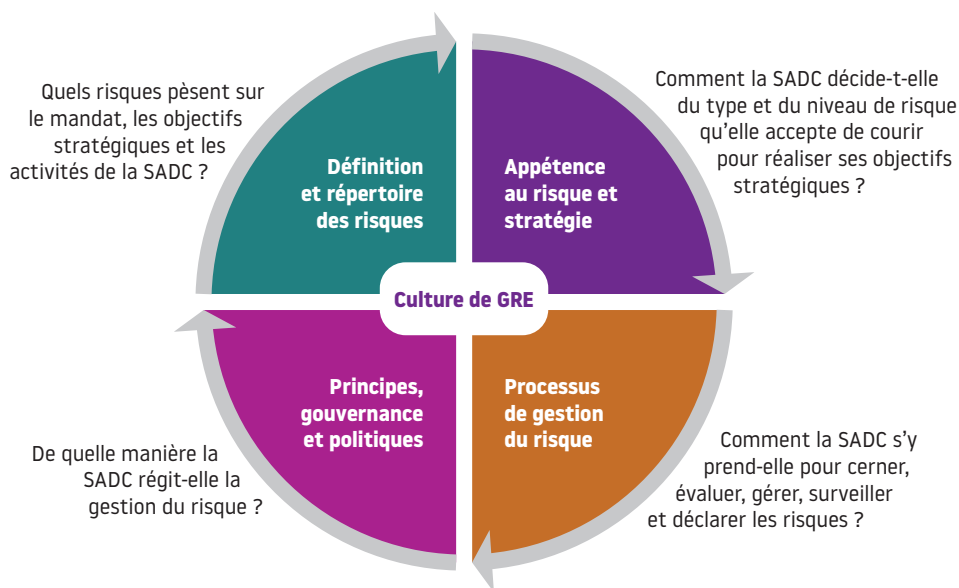
Les changements climatiques présentent des risques pour tous les volets de l'économie, y compris le secteur financier et les institutions membres de la SADC. La SADC continuera de surveiller et d'évaluer de façon proactive les conséquences possibles du risque climatique sur les institutions membres et, par ricochet, sur elle-même.

Pour suivre l'évolution des meilleures pratiques, et en application des directives du gouvernement, la SADC envisage divers moyens d'appliquer les principes ESG : verdir ses activités, instaurer une culture d'entreprise fondée sur l'ouverture à l'autre, et établir de solides pratiques et politiques de gouvernance. La SADC continuera de définir les priorités et les démarches liées à sa stratégie en matière d'ESG. Sa stratégie et son cadre assureront le respect des exigences découlant du *Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques* (GTIFCC).

Contexte de risque

Gestion du risque d'entreprise

Le programme de gestion du risque d'entreprise (GRE) de la SADC est régi par son cadre de GRE (voir ci-dessous). Ce cadre aide le personnel à comprendre les principes de gestion du risque en vigueur à la SADC, en s'appuyant sur des données probantes, pour atténuer les inquiétudes et tirer parti des occasions qui se présentent, de manière efficace et cohérente. Une fois l'an, la haute direction passe en revue le cadre de GRE et le conseil d'administration l'approuve. Ce cadre comporte quatre grands éléments essentiels qui s'articulent autour d'une solide culture de gestion du risque à l'échelle de la SADC :



La SADC a recours à une structure qui met l'accent d'une part sur la supervision et le contrôle centralisés et rigoureux du risque, et d'autre part sur la définition claire des responsabilités au sein de chaque secteur d'activité, et qui cherche à maintenir un équilibre entre ces deux éléments. Le conseil d'administration supervise le programme de GRE, par l'entremise de son Comité du risque. Quant au Comité du risque d'entreprise (CRE), il supervise les questions liées à la gouvernance et au contrôle du risque et il aide la direction à orienter les décideurs, à leur demander des explications et à les conseiller.

Principaux risques de la SADC

La SADC surveille activement les risques inhérents à son contexte d'exploitation. Les risques considérés comme « principaux » sont ceux qui pourraient compromettre gravement la capacité de la SADC à réaliser ses objectifs stratégiques. Ces risques font l'objet d'une surveillance plus étroite de la part du CRE et du Comité du risque du conseil. Des mesures d'atténuation et des plans d'action de la direction sont déployés et font l'objet d'un suivi. La SADC fait porter ses efforts d'atténuation sur quatre catégories de risques en particulier :

- **Capacité de règlement** : Les changements qui surviennent dans le secteur financier et les risques de nature autre que financière (liés à la cybersécurité et aux changements climatiques, notamment) peuvent compromettre la capacité d'intervention de la SADC. Celle-ci mise donc sur ses stratégies *Être fin prête à effectuer un règlement* et *Accroître la confiance dans la protection des dépôts* pour atténuer ces risques. Par exemple, elle prend des mesures pour assurer la surveillance de ses institutions membres et de leur contexte d'exploitation, et pour optimiser sa capacité à faire face à divers scénarios de crise.
- **Risques stratégiques** : Les changements qui résultent des innovations financières (nouveaux produits et prise de dépôts au moyen de nouvelles technologies, par exemple) pourraient rendre plus difficile l'exécution des stratégies et des projets connexes de la SADC. La stratégie *Accroître la confiance dans la protection des dépôts* prévoit entre autres que la SADC continue de collaborer avec ses partenaires du filet de sécurité financier sur divers enjeux du secteur. Par exemple, au cours de la période de planification, la société d'État évaluera comment elle peut poursuivre la modernisation du cadre fédéral d'assurance-dépôts et mieux sensibiliser le public pour veiller à ce que ce cadre reflète toujours comme il se doit l'évolution du secteur financier.
- **Risques opérationnels** : Dans cette catégorie, les risques les plus graves ont trait aux cybermenaces et à l'infrastructure technologique. La société d'État mise sur les stratégies *Accroître la résilience de la SADC* et *Accroître la confiance dans la protection des dépôts* pour atténuer les risques opérationnels. Par exemple, elle dispose en tout temps d'un plan stratégique en matière de cybersécurité, et la réalisation de son projet de modernisation du remboursement des dépôts permettra aux déposants d'accéder rapidement à leur argent en cas de défaillance de leur institution membre.
- **Risques organisationnels** : La SADC doit composer avec une vive concurrence sur le marché de l'emploi. La société d'État misera sur sa stratégie axée sur la résilience pour atténuer les risques organisationnels. Autrement dit, elle continuera de promouvoir sa marque d'employeur, de favoriser le perfectionnement de son personnel et de revoir sa proposition de valeur aux employés pour toujours s'acquitter de son mandat grâce à son cadre de planification des effectifs, un des éléments de sa stratégie relative à l'avenir du travail.

Contexte interne de la SADC

Ressources humaines et Culture d'entreprise

Comme les employeurs se disputent plus que jamais les travailleurs qualifiés, la SADC a décidé d'élaborer de nouvelles stratégies pour tirer son épingle du jeu et pour fidéliser son personnel. Sa marque d'employeur repose en grande partie sur sa proposition de valeur aux employés, comme c'est le cas pour la plupart des organisations. La SADC est en train de revoir cette proposition pour mieux répondre aux attentes des candidats et des employés. Par ailleurs, la SADC multiplie ses efforts pour renforcer la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail : soutien accru à la santé mentale ; formations à l'intention des dirigeants sur la création d'espaces sûrs ; outils et ressources permettant de mieux comprendre les divers aspects du soutien psychologique dans un contexte de télétravail. Pendant qu'elle fait l'essai de divers modes de travail hybride, qui combinent le travail au bureau et le télétravail, la SADC continue d'adapter ses systèmes, locaux et méthodes. En offrant à son personnel une expérience gratifiante et un milieu de travail souple et ouvert, la SADC sera mieux en mesure de servir la population canadienne et de recruter des personnes compétentes de tous horizons.

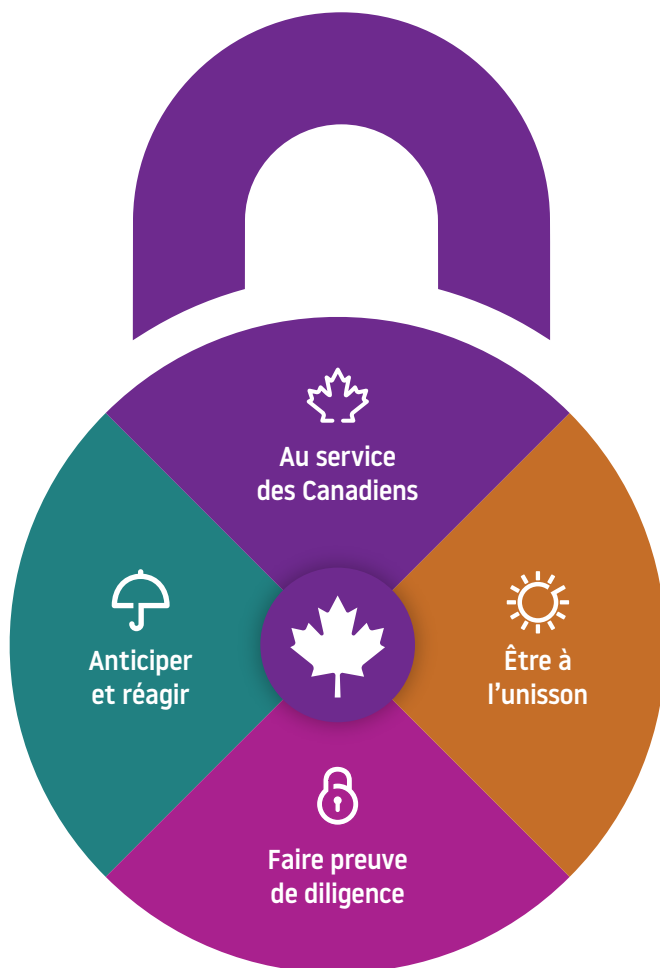
La SADC procède par ailleurs à un examen de son programme de rémunération globale pour s'assurer qu'il répond bien aux besoins de ses employés et lui permet de recruter des travailleurs chevronnés. La SADC mesure régulièrement, au moyen de sondages et de groupes de discussion, le degré de motivation de son personnel. Elle donne suite à ses préoccupations et apporte des améliorations, au profit de sa culture d'entraide et d'ouverture à l'autre.

La direction de la SADC a à cœur de conserver ses meilleurs éléments en misant sur un leadership de premier plan qui privilégie le côté humain. C'est là un élément essentiel aux engagements enchâssés dans sa culture d'entreprise.



Guidés par notre culture d'entreprise, nos employés mettent la population au cœur de tout ce qu'ils font.

Nos engagements



Les engagements de la direction

- Savoir prendre du recul
- Voir le côté humain
- Comprendre et gérer les risques
- Définir une orientation claire
- Faire preuve de souplesse et résilience
- Savoir oser

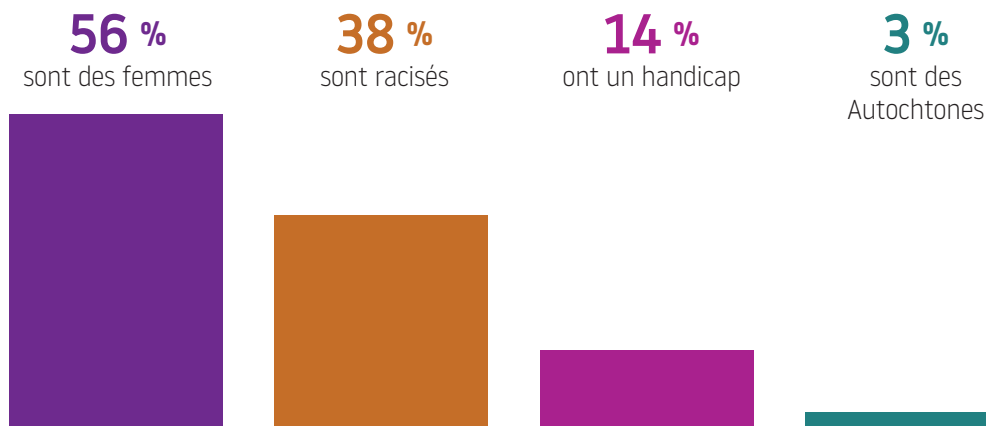
Code de valeurs et d'éthique du secteur public

Respect de la démocratie, intégrité, intendance, excellence, respect envers les personnes

Diversité, équité et ouverture à l'autre

La SADC souhaite que ses effectifs représentent bien la population canadienne. La diversité des voix vient enrichir toute l'organisation. La SADC sait que ses cadres supérieurs ont un rôle à jouer dans l'instauration d'un milieu de travail inclusif. Ils poursuivent un objectif commun à cet égard. Les effectifs de la SADC atteignent ou dépassent déjà les cibles de représentation des femmes et des minorités visibles, et 67 % de ses cadres sont des femmes. La SADC a aussi entrepris des projets qui permettront de rehausser la représentation d'autres groupes désignés. Les principes d'ouverture à l'autre continueront de primer dans l'avenir du travail à la SADC (pour en savoir plus, se reporter à la rubrique « Diversité, accessibilité, ouverture à l'autre et équité en matière d'emploi » dans l'**annexe E**).

Auto-identification (genre et diversité)



Des formulaires d'auto-identification sont distribués à tous les employés, qui y répondent sur une base volontaire. Le diagramme reflète les réponses à un sondage mené au deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023.

Dotation en personnel

Afin de réaliser ses objectifs stratégiques malgré l'incertitude qui entoure son contexte d'exploitation et de risque, la SADC devra de nouveau accroître ses effectifs.

Durant l'exercice 2023-2024, le nombre de postes permanents et à durée déterminée devrait passer de 220 à 230.

Il est nécessaire d'accroître les effectifs pour faire progresser les trois objectifs stratégiques de la SADC et pour soutenir divers projets pluriannuels prioritaires, comme celui de la modernisation du remboursement des dépôts (voir le passage de la **partie 4 consacré à la modernisation du remboursement des dépôts**). La SADC affectera des ressources supplémentaires à des activités cruciales comme les évaluations et les tests de tension, de même qu'à l'analyse des risques autres que financiers et à la planification de règlement. Des ressources supplémentaires seront également consacrées à la cybersécurité.

Milieu de travail

En juin 2022, la SADC a entrepris la phase expérimentale de son milieu de travail hybride. La santé et la sécurité de ses employés sont demeurées en tout temps une priorité absolue. Ses nouveaux bureaux facilitent la collaboration en mode hybride et offrent plus de souplesse et de possibilités. La SADC continuera de surveiller la situation, de faire preuve de prudence et de s'adapter au gré de la situation sanitaire.

Cybersécurité

Les cybermenaces croissent en nombre et en complexité. Il s'agit là d'une tendance à long terme qui continuera de représenter un risque. Le plan stratégique en matière de cybersécurité que la SADC a adopté lui permettra de s'acquitter de son mandat en toute sécurité et avec résilience, en méritant l'entière confiance de ses partenaires du filet de sécurité financier, de ses institutions membres et des déposants.

Examen spécial du BVG

En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau du vérificateur général (BVG) doit effectuer un examen spécial de la SADC au moins une fois tous les dix ans. Le plus récent a eu lieu durant l'exercice financier 2019-2020. Un examen spécial vise à déterminer si les moyens et les méthodes de la société d'État lui fournissent l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés, que sa gestion des ressources est économique et efficiente, et que le déroulement de ses activités est efficace. Le rapport du BVG constate que la SADC a de bonnes méthodes de gestion organisationnelle dans les domaines de la gouvernance, de la planification stratégique et de la gestion des risques ainsi que dans l'exécution de ses activités. Il ne note aucun défaut grave, et la SADC a communiqué des plans d'action en réponse aux trois recommandations du BVG. Ces plans d'action ont depuis été mis en œuvre. On peut consulter le rapport du BVG au www.sadc.ca.

Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

Le plan d'entreprise précédent, de 2022-2023 à 2026-2027, reposait sur les objectifs stratégiques actuels :

- Être fin prête à effectuer un règlement
- Accroître la confiance dans la protection des dépôts
- Accroître la résilience de la SADC

Dix projets liés à ces trois objectifs ont fait l'objet d'un suivi en 2022-2023 ; les activités vont bon train et les dix projets affichent le degré d'achèvement prévu. La Fiche de rendement de la SADC (voir à l'**annexe F**) fournit plus de précisions.



Partie 4
OBJECTIFS ET ACTIVITÉS



Partie 4

OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

Les décisions que prend la SADC découlent de son mandat, de son contexte d'exploitation et des risques importants auxquels elle fait face. Compte tenu de ces facteurs, la SADC continuera de mettre l'accent sur ses priorités stratégiques et opérationnelles, tout en s'adaptant de manière proactive aux changements économiques, financiers, environnementaux et sociaux, afin que ses cadres d'assurance-dépôts et de règlement soient parfaitement adéquats.

La SADC poursuivra les objectifs stratégiques suivants :

- 1. Être fin prête à effectuer un règlement**
- 2. Accroître la confiance dans la protection des dépôts**
- 3. Accroître la résilience de la SADC**

1. Être fin prête à effectuer un règlement

La SADC doit se doter des processus, outils, systèmes et moyens financiers nécessaires, mais aussi du personnel dont elle aurait besoin pour procéder à un règlement. Cet objectif est très important, parce que la SADC participe plus intensivement au filet de sécurité financier canadien en période d'incertitude ou de difficulté économique, et que la stabilité du système financier repose en partie sur elle.

Comme les perspectives économiques demeurent incertaines, le maintien de sa capacité de règlement demeure une priorité. Cet objectif stratégique s'appuie sur trois démarches principales :

a) Détecter rapidement les risques liés aux institutions membres et porter une attention constante à leur situation financière

La pandémie et l'incertitude économique qu'elle a engendrée ont fait ressortir l'importance de l'évaluation prospective des risques, de la planification de règlement et de la capacité d'agir rapidement en cas d'imprévu. En 2023-2024, la SADC continuera de renforcer ses capacités de détection rapide des risques auxquels ses institutions membres sont exposées, y compris les nouveaux risques non financiers.

Elle poursuit son projet pluriannuel de validation des données des institutions membres et des courtiers-fiduciaires et de vérification de leur conformité. Ce projet permettra de confirmer que les institutions membres et les courtiers-fiduciaires respectent les exigences en matière de données et de tenue de registres, à l'appui du remboursement rapide et exact des dépôts en cas de besoin.

b) Renforcer le cadre, les politiques et les plans de règlement

La planification de règlement aide à protéger la stabilité du système financier canadien contre tout choc futur. La SADC continuera de recenser et d'évaluer les outils, politiques et mécanismes susceptibles de renforcer son cadre actuel de règlement.

Elle mettra l'accent sur l'adaptation des plans de règlement en fonction de l'évolution des institutions et de leur contexte d'exploitation, et sur l'augmentation de ses capacités. Comme aucune institution membre n'est en difficulté, les simulations et les mises à l'essai sont des moyens efficaces d'évaluer et d'améliorer les capacités de la SADC.

Pour que les outils et les plans de gestion de crise de la SADC soient efficaces, il faudra compter sur la bonne collaboration d'un grand nombre d'intervenants externes. La SADC étendra la portée des prochains tests pour inclure des intervenants externes autres que ses partenaires du filet de sécurité financier fédéral et elle s'intéressera tout particulièrement au partage de l'information en situation de crise.

c) Moderniser le cadre de financement *ex ante* et le régime de primes différentielles

Le cadre de financement et le régime de primes de la SADC contribuent grandement à la stabilité du système financier canadien. Après avoir mené un examen en profondeur et des activités de mobilisation des intervenants en 2022-2023, la SADC s'apprête à moderniser son régime de primes différentielles et son cadre de financement *ex ante*. Le projet vise deux objectifs : d'une part, s'assurer que le régime de primes différentielles suscite des comportements appropriés chez les institutions membres (les catégories de tarification variant selon le risque que les institutions représentent pour le financement *ex ante* et pour le fonctionnement de la SADC) et, d'autre part, confirmer que la cible de financement *ex ante* demeure adéquate. En 2023-2024, la SADC collaborera avec le ministère des Finances pour modifier la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et les règlements administratifs en conséquence. La SADC souhaite que son nouveau régime entre en vigueur d'ici l'exercice 2026-2027.

2. Accroître la confiance dans la protection des dépôts

Le secteur financier est d'autant plus résilient que les déposants ne craignent pas de perdre leurs dépôts. Pour accroître la confiance des déposants, la SADC compte anticiper la transformation rapide des services financiers et veiller à ce que ses cadres d'assurance-dépôts, de règlement et d'exploitation demeurent adéquats.

Cet objectif stratégique est lié à des facteurs contribuant à la confiance des institutions membres et des déposants, ainsi qu'au virage numérique observé dans le secteur financier. La SADC mise sur trois démarches cruciales pour accroître la confiance du public canadien et des acteurs du système financier à l'égard de l'assurance-dépôts :



a) Anticiper la numérisation et la transformation des services financiers

La SADC doit anticiper l'accélération de la numérisation et des innovations dans le secteur financier et agir pour que ses cadres d'assurance-dépôts et de règlement demeurent adéquats, maintiennent la confiance des déposants et renforcent la résilience du secteur financier.

La SADC prend part, avec le ministère des Finances et d'autres organismes fédéraux, à l'examen législatif du secteur financier qui porte sur la numérisation de l'argent, examen annoncé dans le budget de 2022. Sont notamment abordées la protection des dépôts et l'admissibilité des produits numériques.

La SADC entreprend de son côté l'analyse de son cadre d'assurance-dépôts pour évaluer si ce dernier est toujours adapté aux besoins et aux attentes en constante évolution des déposants canadiens. Elle mènera des études ciblées et entreprendra des démarches auprès des intéressés pour voir comment elle peut moderniser le régime fédéral d'assurance-dépôts et accroître le degré de sensibilisation du public à son égard.

Les Canadiennes et les Canadiens ont recours à une multitude de fournisseurs et de produits pour répondre à leurs besoins en matière de services bancaires et d'épargne. En les aidant à bien comprendre la meilleure façon de protéger leurs épargnes, la SADC contribue à leur tranquillité d'esprit et à la stabilité du secteur financier. La société d'État va donc s'efforcer de rendre plus efficace son cadre entourant les déclarations aux déposants. Ce cadre a pour but d'empêcher toute déclaration fautive, trompeuse ou mensongère, y compris par des intermédiaires, relativement à la qualité d'institution membre ou à l'assurabilité de certains produits de dépôt.

b) Faire progresser le projet de modernisation du remboursement des dépôts

La SADC compte elle-même tirer profit des progrès technologiques pour proposer aux déposants des modalités de remboursement rapides et commodes en cas de défaillance d'une institution membre.

Le projet de modernisation du remboursement des dépôts se poursuit depuis 2019. À terme, les déposants auront accès à leur argent plus rapidement, et selon des modalités plus diverses, en cas de défaillance de leur institution. La SADC quant à elle disposera de nouveaux outils numériques pour communiquer avec les déposants et les institutions membres. Le projet permettra par ailleurs d'améliorer les systèmes et les processus qui sous-tendent la vérification de la conformité des données des institutions membres ainsi que le calcul des dépôts à rembourser.

Au terme du projet, les déposants, les institutions membres et les courtiers-fiduciaires pourront communiquer avec la SADC et partager des données plus facilement, plus rapidement et en toute sécurité. En cas de fermeture d'une institution membre, la SADC sera équipée de dispositifs avant-gardistes de remboursement des dépôts assurés, et les déposants auront accès à un portail leur permettant de transférer leurs fonds assurés un jour ouvrable après la fermeture de l'institution.

Les améliorations que la SADC est en train de mettre en œuvre permettront de répondre aux attentes des déposants en matière de rapidité. La société d'État renforcera ainsi la confiance des déposants, et la stabilité du système financier en bénéficiera.

Le tableau qui suit résume le projet de modernisation du remboursement des dépôts.



Modernisation du remboursement des dépôts

Ce projet permettra à la SADC d'envoyer rapidement un remboursement aux déposants si l'institution membre avec laquelle ils font affaire met la clé sous la porte. Il facilitera en outre la communication entre la SADC et les déposants ou les acteurs du secteur, ainsi que la transmission rapide, pratique et sécurisée des données.

	Système actuel (2022)	Modernisation des remboursements (2024)
Rapidité et commodité	Chèques envoyés dans les jours qui suivent la faillite, la livraison étant fonction des normes de la poste	Le jour suivant la faillite, le déposant choisit le mode de remboursement qui lui convient (dépôt direct, virement bancaire ou chèque)
Expérience du déposant	Lettre, courriel ou centre d'appels	Portail en libre-service dans lequel les déposants peuvent immédiatement mettre à jour leurs coordonnées, choisir un mode de remboursement, poser des questions et faire un suivi. Le centre d'appels demeure ouvert
Vérification et sécurité des données	Vérification presque entièrement manuelle	Rapprochement de données automatisé, portails sécurisés et chiffrés pour réduire les risques
Interactions avec les intervenants	Vérification de la conformité, interaction avec les institutions membres et les courtiers-fiduciaires par courriel ou SFTP	Les IM et les courtiers-fiduciaires utilisent des outils d'autovérification de la conformité et communiquent par le biais d'un portail sécurisé

c) Lancer une nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public et établir des partenariats avec les intervenants

La confiance du public et sa connaissance de l'assurance-dépôts jouent un rôle central dans la capacité de la SADC à protéger la stabilité du système financier et les épargnes des déposants.

La SADC lancera une nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public qui visera à maintenir le niveau de sensibilisation du public canadien dans une fourchette de 60 à 65 %. La nouvelle stratégie ciblera plus particulièrement les femmes et d'autres groupes importants dont le niveau de sensibilisation est inférieur à la moyenne à l'heure actuelle. Lorsque les déposants savent que leurs épargnes sont protégées, ils ont davantage confiance dans le système financier, ce qui contribue à sa stabilité³.

La SADC compte aussi favoriser des partenariats, en s'appuyant sur les excellents liens qu'elle a tissés avec des intervenants externes, pour mieux faire comprendre l'assurance-dépôts et le mandat de la SADC à toute la population. Ce but est plus important que jamais, vu le rythme des innovations financières et l'arrivée constante de nouveaux produits sur le marché. Si les Canadiennes et les Canadiens font des choix éclairés à l'égard de leurs épargnes, le système financier en bénéficie lui aussi. Pour les y aider, la SADC continuera d'informer le public sur les produits qui sont assurables et ceux qui ne le sont pas.

3. Accroître la résilience de la SADC

Pour ce faire, il faut tenir compte des facteurs internes et externes qui influent sur les moyens technologiques de la SADC, sur son personnel et sur sa culture, entre autres éléments de son contexte d'exploitation. La SADC va donc améliorer l'efficacité et l'efficience de ses systèmes, moyens technologiques, activités et formations, afin de s'acquitter de son mandat tout en se préparant au milieu de travail de demain. Cet objectif s'appuie sur quatre grandes démarches :

a) Faire évoluer nos employés et notre culture

La pandémie est venue accélérer la transformation fondamentale des habitudes des travailleurs, de leurs attentes envers leur employeur, des adaptations qui s'imposent aux organisations et de ce qui constitue un leadership adéquat.

Soucieuse de soutenir son personnel, d'entretenir sa culture d'entreprise et de disposer des effectifs nécessaires pour réaliser ses objectifs, la SADC fera la promotion de sa marque d'employeur, tant à l'interne qu'à l'externe, pour ainsi attirer et conserver des effectifs de premier plan. Dans le cadre de la planification de ses effectifs, la SADC souhaite jeter un regard neuf sur elle-même et sa culture pour mieux suivre l'évolution du milieu de travail, sans renier ses engagements ni sa culture d'entreprise. En 2023-2024, la SADC offrira de nouveau des stages afin de constituer des bassins de candidats et d'élargir son accès à des personnes aux horizons et aux compétences variés. Elle a pour objectif d'offrir un poste à au moins deux étudiants autochtones au cours de l'exercice 2023-2024. Désireuse de refléter fidèlement la population canadienne et de disposer de toutes les compétences dont elle a besoin malgré l'étroitesse du marché du travail, la SADC souhaite, à long terme, créer des partenariats stratégiques avec des groupes qui se spécialisent dans la promotion de la diversité et de l'accessibilité.

³ Pour en savoir plus : nobelprize.org/uploads/2022/10/popular-economicsciencesprize2022.pdf



Au moment où son personnel retourne au bureau en faisant l'essai d'un modèle hybride, la SADC continue de déployer de nouveaux outils de collaboration et des programmes de formation qui accroîtront la souplesse et l'efficacité tout en maintenant sa culture d'entreprise dans un environnement de travail transformé.

b) Faire progresser la cybersécurité

Pendant la pandémie de COVID-19, la SADC a renforcé sa cybersécurité et ses capacités informatiques pour faciliter le télétravail. Dans notre monde hyperconnecté, où les systèmes de la SADC sont accessibles en tout temps et en tout lieu, les cybermenaces sont appelées à se multiplier et à se complexifier.

Pour accroître ses capacités de défense face à ces risques, la SADC applique une stratégie triennale de gestion des cyberrisques (de 2021-2022 à 2023-2024) qui en est à sa deuxième année. Dans le cadre de cette stratégie, la SADC vise avant tout à améliorer ses mécanismes de cyberdéfense.

c) Définir des principes et un cadre visant les enjeux ESG

La SADC s'engage à privilégier le développement durable et à intégrer les principes ESG à toutes ses activités. Aspirant à accroître son efficacité environnementale et à soutenir les objectifs du Canada et du secteur financier en matière de durabilité, la SADC continuera en 2023-2024 de produire des rapports qui respecteront les normes du *Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques*, notamment au sujet des mesures qu'elle prend en matière de durabilité.

d) Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle de technologie d'entreprise

La SADC doit réinventer ses activités et ses méthodes pour relever les défis qui découlent de l'évolution de son contexte d'exploitation, à l'appui de la phase expérimentale en cours d'un milieu de travail hybride. La SADC passera donc à l'étape suivante de la stratégie en matière de technologie d'entreprise qu'elle a lancée en 2021-2022, pour disposer d'une infrastructure moderne et adéquate en harmonie avec les méthodes intergouvernementales qui favorisent le numérique.

Dans cet esprit, la SADC poursuivra ses activités de migration vers le nuage ainsi que l'examen de son modèle d'exploitation en matière de technologie. Ces activités appuieront les interactions et les services au quotidien dans l'ensemble de la SADC, avec à la clé une plus grande résilience, une optimisation des ressources et des niveaux de service bonifiés.



Partie 5
REVUE FINANCIÈRE

Partie 5 REVUE FINANCIÈRE

L'objectif du plan financier est de s'assurer que la SADC a la capacité, les compétences et les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat avec efficacité. Le plan rend compte du contexte d'exploitation et des risques importants, ainsi que des stratégies et des projets que la SADC entend mener pour obtenir les résultats escomptés.

L'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie sont présentés à l'**annexe B**. Il s'agit dans chaque cas d'états consolidés, condensés et projetés qui ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les principaux éléments du plan financier sont : le volume des dépôts assurés, le niveau du financement *ex ante* et la cible à atteindre, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les primes versées par les institutions membres, les produits tirés des placements, le budget d'exploitation et le budget des investissements. Chacun de ces éléments est détaillé ci-après.

Une intervention auprès d'une institution membre ou la faillite de celle-ci, des modifications législatives ou tout autre projet important non planifié qui risqueraient d'avoir une incidence sur les ressources de la SADC ne sont pas pris en compte dans le plan financier.

Si la SADC devait intervenir auprès d'une institution membre, elle pourrait demander au conseil d'administration d'approuver des ressources ou budgets supplémentaires.

Attentes gouvernementales relatives à la réduction des dépenses

En décembre 2022, le conseil d'administration a approuvé le plan financier 2023-2024, qui s'inscrit dans le Plan d'entreprise 2023-2024 de la SADC. La SADC a soumis son plan d'entreprise et son plan financier à la ministre des Finances en février 2023 pour approbation.

Dans son budget de 2023, le gouvernement fédéral propose « de réduire les dépenses affectées aux services de consultation, aux autres services professionnels et aux déplacements à hauteur d'environ 15 % des dépenses discrétionnaires planifiées pour 2023-2024 dans ces domaines » ; « de réduire progressivement d'environ 3 % les dépenses admissibles des ministères et des organismes d'ici 2026-2027 » ; et de travailler « également avec les sociétés d'État fédérales pour s'assurer qu'elles réalisent des réductions de dépenses comparables »⁴.

Lors de l'élaboration du plan des dépenses de la SADC pour 2023-2024, la direction de la SADC a mené un rigoureux exercice de planification opérationnelle, qui comprenait un examen complet des priorités, des coûts, des ressources et des possibilités de réaffectation.

En droite ligne du budget fédéral de 2023, la SADC a procédé à un exercice de réduction des dépenses. Les changements apportés au plan des dépenses de la SADC se trouvent à l'**annexe B – États financiers et budgets (figure 7)**.

⁴ Budget 2023 : budget.canada.ca/2023/pdf/budget-2023-fr.pdf

Dépôts assurés

Chaque année, les institutions membres soumettent leur Déclaration des dépôts assurés en date du 30 avril. La croissance des dépôts assurés a une incidence sur les principaux éléments du plan financier de la SADC. La croissance présumée pour la période de planification change en fonction de divers facteurs, dont la conjoncture économique en général, les taux d'intérêt, la croissance du revenu disponible et le mode de répartition des revenus et de l'épargne des consommateurs entre divers instruments financiers. Pour l'exercice 2023-2024, on suppose un taux de croissance annuel des dépôts assurés de 5,7 %.

Financement *ex ante* et liquidités

La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes en cas de règlement de ses institutions membres. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués de la SADC et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base (pb) des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. Cette cible dictera l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir.

La SADC fera le point sur sa cible à court terme en fonction des principaux facteurs de risque dès que la cible de 85 pb sera dépassée ou, au plus tard, dans cinq ans.

Les produits tirés des placements proviennent du portefeuille de placement de la SADC, qui est composé de titres de créance à faible risque offrant une grande liquidité émis par le gouvernement du Canada ou certains gouvernements provinciaux.

En vertu de la Loi sur la SADC, la société d'État est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 31 décembre 2022, la SADC était habilitée à emprunter une somme maximale de 32 milliards de dollars, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Finances. Ce plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, des emprunts supplémentaires auprès du Trésor pourraient être autorisés par la gouverneure en conseil et la ministre des Finances si, de l'avis de cette dernière, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada. Le Parlement peut aussi autoriser des emprunts supplémentaires en vertu d'une loi de crédits.

La SADC présume qu'aucun emprunt ne sera nécessaire durant la période de planification.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes éventuelles qui, selon les meilleures estimations de la SADC, résulteraient de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des institutions membres de la SADC selon : i) l'exposition aux pertes ; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité ; iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance ; iv) la connaissance particulière que la SADC a de chaque institution membre. Le Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028 suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite durant la période de planification, car les coûts d'une faillite

dépendent de la situation du moment. Selon les prévisions, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera à proportion de la hausse projetée de l'exposition aux risques. Toutes les autres données servant au calcul de la provision sont fondées sur les renseignements disponibles au 31 décembre 2022.

Primes d'assurance-dépôts

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement, conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*. La SADC estime que les produits tirés des primes de l'exercice 2023-2024 augmenteront de 5,6 % et qu'elles s'élèveront à 861 millions de dollars.

L'examen du régime de primes différentielles se poursuit. Toute révision future du régime pourrait entraîner des modifications aux taux de prime. Quoi qu'il en soit, les taux de prime de l'exercice comptable des primes 2023 (exercice 2023-2024) devraient être comme suit :

Catégorie de tarification	Taux de prime
Catégorie 1	7,5 points de base des dépôts assurés
Catégorie 2	15 points de base des dépôts assurés
Catégorie 3	30 points de base des dépôts assurés
Catégorie 4	33,3 points de base des dépôts assurés

Produits tirés des placements

Les principaux risques financiers résultant de la négociation et de la possession d'instruments financiers sont notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques formelles de gestion existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la SADC est exposée. Ces politiques sont examinées une fois l'an pour qu'elles demeurent appropriées et prudentes et qu'elles respectent les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par la ministre des Finances.

Le portefeuille de placement de la SADC est composé essentiellement de placements liquides de qualité supérieure et porteurs d'intérêts. Selon les estimations, les produits tirés des placements pour la période de planification se situeront entre 174 et 309 millions de dollars, à raison d'un taux de rendement moyen hypothétique de 2,2 % de la trésorerie et des placements pour l'exercice 2023-2024, taux qui augmentera pour atteindre 2,4 % en 2027-2028.



Budget d'exploitation

La SADC ne reçoit pas de fonds publics. Elle finance plutôt ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres en fonction du volume de leurs dépôts assurés.

Le budget d'exploitation pour l'exercice 2023-2024 table sur des charges de 89,1 millions de dollars, soit plus que les 82,6 millions anticipés pour l'exercice 2022-2023 selon les prévisions de la SADC au 31 décembre 2022. Les charges d'exploitation prévues sont en hausse, surtout en raison du personnel supplémentaire et des coûts qu'il a fallu engager pour soutenir les grands projets de la SADC.

Durant l'exercice 2023-2024, le nombre de postes devrait être de 230, soit 199 postes permanents et 31 postes à durée déterminée.

Le budget lié à la rémunération et aux dépenses des administrateurs et des dirigeants devrait se monter à quelque 2,7 millions de dollars à l'exercice 2023-2024. Le budget lié aux primes de rendement est distinct, celles-ci étant fonction de facteurs de rendement collectif et de rendement personnel.

La SADC participe aux régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique fédérale. Ses employés ne sont pas syndiqués.

La SADC s'attend à ce que ses charges d'exploitation diminuent annuellement après l'exercice 2023-2024. En effet, une fois que le projet de modernisation du remboursement des dépôts sera arrivé à maturité (voir à la **partie 4**), il nécessitera des investissements moindres.

Un résumé du budget d'exploitation pour toute la période de planification est présenté à l'**annexe B (figure 5)**.

Budget des investissements

Le budget des investissements pour l'exercice 2023-2024 est de 3,8 millions de dollars, soit moins que les 5,1 millions anticipés pour l'exercice 2022-2023 selon les prévisions de la SADC au 31 décembre 2022. Cette baisse sur un an s'explique en premier lieu par la diminution des coûts liés au projet de modernisation, malgré une hausse des investissements liés au mode de travail hybride, dont la mise en place a été reportée en raison de la pandémie. La SADC s'attend à ce que ses investissements diminuent après l'exercice 2023-2024.

Un résumé du budget des investissements est présenté à l'**annexe B (figure 6)**.



Résultats de l'exercice 2021-2022 comparativement au plan

État de la situation financière

Au 31 mars 2022, le **total des actifs** se montait à 7 304 millions de dollars, en hausse de 22 millions (0,3 %) par rapport au total de 7 282 millions annoncé dans le plan. Cette augmentation est surtout due à des produits tirés des primes plus élevés que prévu, ce qui a donné lieu à un accroissement des titres de placement.

Au 31 mars 2022, le **total des passifs** correspondait à 1 921 millions de dollars, en baisse de 798 millions (29 %) par rapport au total de 2 719 millions prévu dans le plan. La baisse s'explique surtout par la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

État du résultat global

Le **bénéfice net** pour l'exercice 2021-2022 s'est établi à 1 541 millions de dollars, alors que le plan prévoyait un bénéfice net de 671 millions. Cet écart favorable de 870 millions de dollars (130 %) s'explique par le montant moins élevé que prévu de la provision pour pertes et par le montant plus élevé que prévu des produits tirés des primes et des placements.

Prévisions pour l'exercice 2022-2023 comparativement au plan

La présente section comporte des données financières prospectives, fondées sur certaines hypothèses, au 31 décembre 2022. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions. Le bénéfice net prévu pour l'exercice 2022-2023 est de 646 millions que le plan prévoyait 723 millions. En voici la ventilation :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2022-2023		Écart Augmentation (diminution)	
	Prévisions	Plan d'entreprise	(\$)	(%)
Produits tirés des primes	815	822	(7)	(1 %)
Produits tirés des placements et autres produits	125	89	36	40 %
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	200	100	100	100 %
Charges d'exploitation	83	88	(5)	(6 %)
Charges d'impôt	11	—	11	100 %
Résultat net	646	723	(77)	(11 %)



ANNEXES

Annexe A CADRE DE GOUVERNANCE DE LA SADC

La SADC s'engage à maintenir un solide cadre de gouvernance. La présente partie renseigne sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du conseil et la participation aux réunions. Y sont aussi présentées les activités menées par la société d'État pour répondre aux attentes du public en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Au début de 2022, la SADC a mené un examen approfondi de sa structure et de ses pratiques de gouvernance, pour s'assurer qu'elles demeurent avant-gardistes et dignes de la confiance du public. Il en a découlé des améliorations novatrices à la charte du conseil et à celle de ses comités, à son cadre de gouvernance, à ses politiques en matière de risque et aux règlements administratifs.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SADC est constitué des personnes suivantes :

- un président
- six administrateurs du secteur privé
- et six administrateurs désignés d'office :
 - la présidente et première dirigeante de la SADC
 - le gouverneur de la Banque du Canada
 - le sous-ministre des Finances
 - le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)
 - le surintendant des institutions financières
 - un surintendant adjoint des institutions financières, ou un autre fonctionnaire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), nommé par le ministre des Finances

Comme le prévoit la Loi sur la SADC, un administrateur nommé d'office (autre que la première dirigeante de la SADC et le surintendant adjoint des institutions financières) peut désigner un substitut pour assister en son absence aux réunions du conseil d'administration ; ce substitut est réputé être un membre du conseil lorsqu'il assiste à ces réunions.

En 2022, la Loi sur la SADC a été modifiée pour faire de la première dirigeante un membre à part entière du conseil d'administration de la SADC. Cette modification s'aligne sur les meilleures pratiques et les façons de faire des conseils d'administration d'autres sociétés d'État et d'institutions financières. Une autre modification a porté sur l'ajout d'un administrateur du secteur privé, afin de maintenir un nombre égal d'administrateurs issus des secteurs public et privé.

Le conseil d'administration assure l'intendance de la SADC et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient relevés et gérés de façon adéquate. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Suit la composition du conseil et de ses comités.

Pour en savoir plus

Pour de plus amples renseignements sur la gouvernance de la SADC, y compris sur la charte du conseil d'administration et de chacun de ses comités, et sur les membres du conseil, rendez-vous au www.sadc.ca.

Conseil d'administration de la SADC

au 31 décembre 2022



Robert O. Sanderson
Président du conseil
De juin 2016 à juillet 2025

Administrateurs du secteur privé



J. Martin Castonguay
Comptable professionnel agréé
Montréal (Québec)
De mai 2019 à mai 2023



Linda Caty
Avocate
Carignan (Québec)
De juin 2018 à juin 2024



David Dominy
Chef d'entreprise
Edmonton (Alberta)
De juin 2018 à juin 2022
Continuera de siéger au conseil jusqu'à ce qu'un remplaçant soit nommé



Andrew Kriegler
Haut dirigeant financier
Toronto (Ontario)
De sept. 2018 à sept. 2022
Continuera de siéger au conseil jusqu'à ce qu'un remplaçant soit nommé

Poste à combler

**Wendy Millar a quitté le conseil le 18 juin 2021.*

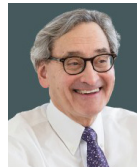
Poste à combler

Poste créé en 2022 à la suite d'une modification à la Loi sur la SADC

Administrateurs nommés d'office



Tiff Macklem
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis juin 2020



Michael Sabia
Sous-ministre des Finances
Au conseil depuis décembre 2020



Judith Robertson
Commissaire
ACFC
Au conseil depuis août 2019



Peter Routledge
Surintendant des
institutions financières
BSIF
Au conseil depuis juin 2021



Ben Gully
Surintendant adjoint
BSIF
Au conseil depuis octobre 2022



Leah Anderson
Présidente et première
dirigeante
SADC
Au conseil depuis le 23 juin 2022

Substituts des administrateurs nommés d'office



Carolyn Rogers
Première sous-gouverneure
Banque du Canada
Nommée substitut en : juin 2022



Isabelle Jacques
Sous-ministre adjointe
des Finances
Nommée substitut en : septembre 2021



Frank Lofranco
Commissaire adjoint
ACFC
Nommé substitut en : septembre 2021

Comités du conseil

Le conseil est soutenu dans son travail par trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité de la régie de la Société et des ressources humaines et le Comité du risque.

Comité d'audit

Le Comité appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance pour les éléments suivants : intégrité des états financiers de la SADC ; processus d'établissement de rapports financiers ; budgets annuels d'exploitation et des investissements et budgets des projets de grande ampleur ; systèmes de contrôle interne de la comptabilité et des finances ; fonction d'audit interne de la SADC ; et tout examen spécial mené au titre de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Composition

- **J. M. Castonguay (président)** – Membre depuis juin 2019 ; président depuis août 2021
- **D. Dominy** – Membre depuis août 2018
- **A. Kriegler** – Membre depuis septembre 2018 ; président d'avril 2019 à août 2021
- **J. Robertson** – Membre depuis septembre 2019

Comité de la régie de la Société et des ressources humaines

Le Comité appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance des principaux enjeux en matière de régie d'entreprise. Il s'assure qu'existent les structures, les processus et les renseignements nécessaires à l'orientation efficace des activités de la SADC. Il supervise les occasions d'apprentissage qui permettent aux administrateurs de se tenir au fait des nouvelles tendances en matière de gouvernance et de s'en inspirer. Il contribue également à ce qui suit : planification de la relève du président du conseil et des administrateurs du secteur privé ; planification de la relève de la première dirigeante et des cadres supérieurs ; évaluation des objectifs annuels de la première dirigeante et recommandations à leur égard ; rendement et évaluation annuelle de la première dirigeante ; politiques, processus et stratégies clés en matière de ressources humaines et de rémunération, notamment en ce qui concerne la conduite professionnelle et le comportement éthique des employés. Depuis peu, le Comité est responsable de l'approche de la SADC en ce qui concerne les enjeux ESG.

Composition

- **L. Caty (présidente)** – Membre depuis mars 2019 ; présidente depuis août 2021
- **J. M. Castonguay** – Membre depuis septembre 2019
- **D. Dominy** – Membre depuis mars 2019 ; président de mars 2019 à août 2021
- **P. Routledge** – Membre depuis août 2021
- **R. O. Sanderson** – Membre depuis mars 2019

Comité du risque

Le Comité du risque épaulé le conseil dans son travail de surveillance du cadre de gestion des risques de la SADC et de recensement, évaluation, gestion et enregistrement des risques importants (financier, exploitation, réputation, stratégique) qui, le cas échéant, pourraient empêcher la SADC d'exécuter son mandat.

Composition

- **A. Kriegler (président)** – Membre depuis septembre 2018 ; président depuis janvier 2023
- **L. Caty** – Membre depuis mars 2019
- **B. Gully** – Membre depuis octobre 2022
- **D. Dominy** – Membre depuis mars 2019
- **T. Macklem** – Membre depuis juillet 2020

Participation aux réunions du conseil et de ses comités

(du 1^{er} avril au 31 décembre 2022)

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et à celles des comités dont ils font partie.

	Comités du conseil			
	Conseil d'administration ^b	Comité d'audit ^c	Comité de la régie de la Société et des ressources humaines	Comité du risque
Nombre de réunions^a	9	4	3	3
Présences				
Administrateurs du secteur privé				
R. O. Sanderson, président du conseil	9	4	3	3
J. M. Castonguay	9	4	3	s. o.
L. Caty	9	s. o.	3	3
D. Dominy	9	4	3	3
A. Kriegler	9	4	s. o.	3
Membres d'office (substituts)				
Banque du Canada : T. Macklem (TM) (S. Kozicki [SK] C. Rogers [CR]) ^d	6 (TM) 6 (SK) 3 (CR)	s. o.	s. o.	1 (TM)
Société d'assurance-dépôts du Canada : L. Anderson	9	4	3	3
Ministère des Finances : M. Sabia (MS) (I. Jacques [IJ])	(MS) 7 (IJ)	s. o.	s. o.	s. o.
Agence de la consommation en matière financière du Canada : J. Robertson (JR) (F. Lofranco [FL])	9 (JR) 8 (FL)	4 (JR)	s. o.	s. o.
Surintendant des institutions financières : P. Routledge	8	s. o.	3	s. o.
Surintendant adjoint des institutions financières : B. Gully ^e	3	s. o.	s. o.	1
Ont quitté le conseil durant l'exercice				
Surintendant adjoint des institutions financières : J. Hubbs ^f	5	s. o.	s. o.	2

^a Y compris virtuellement.

^b Y compris des exercices sur table et une séance de planification stratégique à l'intention des administrateurs.

^c Le président du conseil est invité au Comité d'audit et au Comité du risque en tant qu'observateur, mais il n'en est pas membre.

^d C. Rogers a été nommée membre substitut le 23 juin 2022. Le mandat de S. Kozicki en tant que substitut a pris fin le 29 septembre 2022.

^e B. Gully a été nommé au conseil le 15 octobre 2022.

^f J. Hubbs a quitté le BSIF le 14 octobre 2022 et a alors cessé d'être membre du conseil de la SADC.

Dirigeants

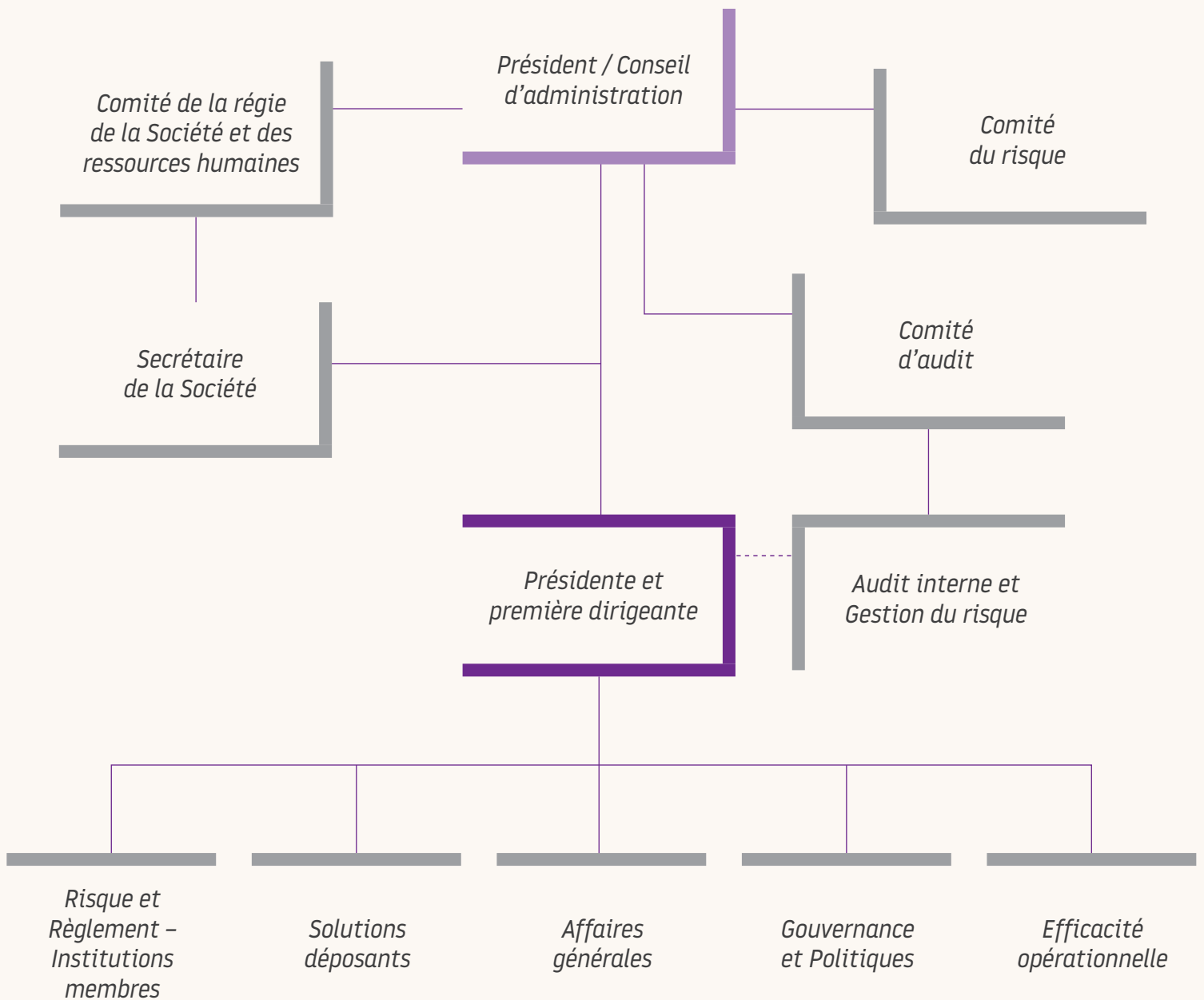
La SADC compte six hauts dirigeants. La présidente et première dirigeante est nommée par la gouverneure en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. Les objectifs de rendement de la première dirigeante sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC puis remis à la ministre des Finances. Le conseil d'administration nomme les cinq autres dirigeants de la SADC. Le conseil approuve les échelles de salaire de ces postes.

Au 31 décembre 2022, les dirigeants de la SADC étaient les personnes suivantes :

- **Leah Anderson**, présidente et première dirigeante⁵
- **Gina Byrne**, vice-présidente, Risque et Règlement – Institutions membres
- **Michael Mercer**, vice-président, Solutions déposants, et chef, Données et Assurance
- **Angela Roberge**, vice-présidente, Affaires générales et chef de bureau
- **Jordan Rosenbaum**, directeur financier et responsable, Efficacité opérationnelle
- **Christa Walker**, chef des Services juridiques, secrétaire de la Société et responsable, Intégration des politiques

⁵ Leah Anderson a été nommée présidente et première dirigeante le 16 août 2021. Elle occupera ce poste pour une durée maximale de deux ans ou jusqu'à ce qu'un nouveau président et premier dirigeant soit nommé.

Organigramme de la SADC



----- Reflète l'obligation de rendre compte

Annexe B ÉTATS FINANCIERS ET BUDGETS

L'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de la SADC sont respectivement présentés aux figures 1 à 4. Il s'agit dans chaque cas d'états consolidés, condensés et projetés qui ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Figure 1

État consolidé, condensé et projeté de la situation financière au 31 mars <i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2021- 2022	2022- 2023	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
ACTIFS								
Trésorerie	23	5	10	10	10	10	10	10
Titres de placement	7 262	8 096	8 119	9 043	10 053	11 132	12 277	13 491
Immobilisations	8	14	11	13	11	8	6	4
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	6	8	6	6	4	3	2
Autres actifs	2	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES ACTIFS	7 304	8 121	8 148	9 072	10 080	11 154	12 296	13 507
PASSIFS								
Fournisseurs et autres créditeurs	10	5	5	5	5	5	5	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 900	2 600	2 100	2 250	2 400	2 500	2 650	2 800
Obligations locatives	10	8	9	8	6	5	4	3
Autres passifs	1	5	5	5	5	5	5	5
Total des passifs	1 921	2 618	2 119	2 268	2 416	2 515	2 664	2 813
CAPITAUX PROPRES								
Résultats non distribués	5 383	5 503	6 029	6 804	7 664	8 639	9 632	10 694
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	7 304	8 121	8 148	9 072	10 080	11 154	12 296	13 507

Figure 2

État consolidé, condensé et projeté du résultat global								
Exercice terminé le 31 mars								
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2021- 2022	2022- 2023	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES								
Produits tirés des primes	772	822	815	861	912	954	996	1 040
Produits tirés des placements	93	89	125	174	212	241	274	309
	865	911	940	1 035	1 124	1 195	1 270	1 349
CHARGES								
Charges d'exploitation	68	88	83	89	81	80	78	80
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(750)	100	200	150	150	100	150	150
	(682)	188	283	239	231	180	228	230
Résultat net avant impôt	1 547	723	657	796	893	1 015	1 042	1 119
Charge d'impôts	(6)	—	(11)	(21)	(33)	(40)	(49)	(57)
RÉSULTAT NET	1 541	723	646	775	860	975	993	1 062
Autres éléments du résultat global	0	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	1 541	723	646	775	860	975	993	1 062

Figure 3

État consolidé, condensé et projeté des variations des capitaux propres
Exercice terminé le 31 mars
(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2021- 2022	2022- 2023	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS ET TOTAL DES CAPITAUX PROPRES								
Solde au début de l'exercice	3 842	4 780	5 383	6 029	6 804	7 664	8 639	9 632
Résultat net	1 541	723	646	775	860	975	993	1 062
Autres éléments du résultat global	0	—	—	—	—	—	—	—
Total du résultat global	1 541	723	646	775	860	975	993	1 062
SOLDE À LA FIN	5 383	5 503	6 029	6 804	7 664	8 639	9 632	10 694

Figure 4

Tableau consolidé, condensé et projeté des flux de trésorerie								
Exercice terminé le 31 mars								
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2021- 2022	2022- 2023	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Résultat net	1 541	723	646	775	860	975	993	1 062
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :								
Produits tirés des placements	(93)	(89)	(125)	(174)	(212)	(241)	(274)	(309)
Charge d'impôts	6	—	11	21	33	40	49	57
Autres	3	—	—	—	—	—	—	—
Variation du fonds de roulement :								
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(750)	100	200	150	150	100	150	150
Variation d'autres éléments du fonds de roulement	1	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts reçus	133	89	125	174	212	241	274	309
Impôt sur le résultat payé	(6)	—	(11)	(21)	(33)	(40)	(49)	(57)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	835	823	846	925	1 010	1 075	1 143	1 212
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3)	(6)	(5)	(4)	(1)	(0)	(0)	(0)
Achat de titres de placement	(2 251)	(2 874)	(2 274)	(2 353)	(2 439)	(2 505)	(2 573)	(2 643)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	1 439	2 051	1 421	1 433	1 431	1 431	1 431	1 432
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(815)	(829)	(858)	(924)	(1 009)	(1 074)	(1 142)	(1 211)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT								
Paiement en principal sur les obligations locatives	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Remise pour améliorations locatives	1							
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	0	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Variation nette de la trésorerie	20	(7)	(13)	—	—	—	—	—
Trésorerie au début	3	12	23	10	10	10	10	10
TRÉSORERIE À LA FIN	23	5	10	10	10	10	10	10

Figure 5

Budget d'exploitation <i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2021- 2022	2022- 2023	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
CHARGES D'EXPLOITATION								
Salaires et autres frais de personnel	31,4	35,4	34,5	41,5	42,0	42,0	41,6	43,0
Autres charges d'exploitation :								
Honoraires professionnels	17,0	27,5	24,1	19,5	10,0	8,9	9,0	9,2
Frais généraux	6,2	7,6	7,6	7,8	8,3	9,3	8,1	8,2
Locaux	2,4	2,4	2,6	2,3	2,4	2,5	2,5	2,6
Sensibilisation du public	6,5	7,0	6,9	7,0	6,5	6,5	6,5	6,5
Traitement de données	4,5	8,3	6,9	11,0	11,4	10,8	10,4	10,6
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	68,0	88,2	82,6	89,1	80,6	80,0	78,1	80,1

Figure 6

Budget des investissements <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2021- 2022	2022- 2023	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Coûts de développement de logiciels	704	3 338	3 548	935	—	—	—	—
Matériel informatique	—	150	100	150	150	150	150	150
Mobilier et matériel	—	1 200	1 200	200	200	100	100	100
Améliorations locatives	95	1 800	300	2 500	500	100	100	—
TOTAL	799	6 488	5 148	3 785	850	350	350	250

Les budgets d'exploitation et des investissements ne comprennent pas les coûts liés au projet de modernisation de la collecte des données (MCD), car ces coûts seront partagés entre la SADC, le BSIF et la Banque du Canada pendant la période de planification.

Figure 7

Budget d'exploitation <i>(en millions de dollars canadiens)</i>					
	Plan				
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (PLAN SOUMIS EN FÉVRIER 2023)	89,6	82,5	82,5	81,3	83,3
RÉDUCTION DES DÉPENSES					
Réduction des dépenses affectées aux services de consultation, aux déplacements et aux autres services professionnels	(0,5)	(1,4)	(1,5)	(1,5)	(1,5)
Réduction des dépenses administratives	—	(0,5)	(1,0)	(1,7)	(1,7)
TOTAL DES RÉDUCTIONS	(0,5)	(1,9)	(2,5)	(3,2)	(3,2)
CHARGES D'EXPLOITATION RÉVISÉES	89,1	80,6	80,0	78,1	80,1

Annexe C PLAN D'EMPRUNT

Les activités de financement de la SADC sont régies par l'article 10.1 de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et l'article 127 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces activités doivent respecter les *Lignes directrices sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État* émises par la ministre des Finances.

En vertu du paragraphe 10.1(1) de la Loi sur la SADC, la ministre des Finances peut, à la demande de la SADC, consentir des prêts à celle-ci à même le Trésor et en fixer les modalités. Au besoin, la SADC emprunterait des fonds au Trésor en recourant au Programme d'emprunt des sociétés d'État, ainsi qu'en vertu de l'entente de crédit de soutien conclue avec le ministère des Finances.

En vertu du paragraphe 10.1(2) de la Loi sur la SADC, la société d'État peut aussi emprunter à d'autres sources qu'au Trésor, notamment par l'émission et la vente d'obligations, de débentures, de billets ou de tout autre document attestant l'existence d'une créance.

En vertu du paragraphe 127(3) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la SADC doit, avant de procéder à une opération d'emprunt, obtenir l'approbation de la ministre des Finances quant au moment et aux modalités de l'opération. Au 31 décembre 2022, la SADC était habilitée à emprunter une somme maximale de 32 milliards de dollars, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Finances. Ce plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, des emprunts supplémentaires auprès du Trésor pourraient être autorisés par la gouverneure en conseil et la ministre des Finances si, de l'avis de cette dernière, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada. Le Parlement peut aussi autoriser des emprunts supplémentaires en vertu d'une loi de crédits.

Au 31 décembre 2022, la SADC n'avait aucune dette. Le plan d'entreprise suppose que la SADC n'aura besoin d'aucun emprunt. Toutefois, si une intervention auprès d'une institution membre devenue insolvable, ou sur le point de l'être, s'avérait nécessaire, la SADC disposerait de plusieurs options de financement, notamment celle d'un emprunt.

Le financement de toute intervention serait précédé d'une analyse au cas par cas servant à définir la stratégie de financement optimale. Selon la stratégie retenue, il se pourrait que la SADC puise en premier lieu dans son portefeuille de placement pour réunir les liquidités nécessaires. L'élaboration d'une stratégie de financement tiendrait compte, entre autres, des besoins de liquidités futurs et de l'appariement des éléments d'actif et de passif.

Contrats de location

Le *Règlement général de 1995 sur les sociétés d'État* stipule que la SADC est tenue d'obtenir l'autorisation de la ministre des Finances concernant les modalités de tout contrat de location dont le montant dépasse la moindre des valeurs suivantes : 10 millions de dollars ou 5 % de l'actif total de la SADC.

La SADC n'est pas liée par un contrat de location, nouveau ou renouvelé, qui dépasse le seuil d'approbation ministériel.

Annexe D RESPECT DES LOIS ET DES POLITIQUES

La SADC dispose d'un processus de gestion de la conformité qui lui permet de s'assurer qu'elle s'acquitte de toutes ses obligations juridiques et autres. Elle vérifie qu'elle respecte ces exigences et elle en rend compte au conseil d'administration et à ses comités une fois l'an.

En juillet 2015, la SADC a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui respecte ses obligations légales. La SADC s'y est conformée.

Éthique et intégrité

La SADC accorde une grande importance à l'éthique et à l'intégrité. L'adhésion à ses codes et politiques en matière d'éthique est une condition sine qua non de travail à la SADC, de même que le respect du *Code de valeurs et d'éthique du secteur public*, qui est intégré aux politiques de la société d'État. La SADC a revu ses codes et politiques pour tenir compte de la transformation récente de sa culture d'entreprise et de la révision des chartes de son conseil et de ses comités. Chaque année, employés et administrateurs doivent attester qu'ils adhèrent à leurs codes respectifs, et indirectement à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et à des lois similaires. Des rapports sur le respect des codes et autres pratiques liées au comportement éthique sont remis au Comité d'audit, au Comité de la régie de la Société et des ressources humaines et au Comité du risque.

À la SADC, nous poursuivons un objectif commun : servir la population canadienne ensemble, dans un milieu qui se distingue par des échanges ouverts, une grande sensibilité aux risques, la collaboration et des comportements éthiques. En favorisant une telle culture de travail fondée sur l'éthique et l'intégrité, le conseil réussit à s'acquitter de son devoir de surveillance de manière que la SADC continue de mériter la confiance de la population.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

Le président du conseil a délégué certains pouvoirs, devoirs et fonctions relevant de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* aux personnes suivantes : la présidente et première dirigeante ; la chef des Services juridiques, secrétaire de la Société et responsable, Intégration des politiques (à titre de coordonnatrice AIPRP) ; et la directrice des Services juridiques. Les demandes en vertu de ces deux lois sont adressées à la coordonnatrice AIPRP, qui veille à ce qu'elles soient traitées conformément aux dispositions de chaque loi. Chaque année, la SADC rend compte au Parlement de sa conformité à ces lois.

Loi sur les langues officielles

La SADC est une société d'État et sa politique en matière de langues officielles respecte la *Loi sur les langues officielles*, le *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services* ainsi que la *Politique sur les langues officielles* et les directives connexes du Conseil du Trésor. Le programme de formation en langues officielles de la SADC témoigne de sa contribution à une culture canadienne riche, ouverte et diversifiée. La SADC s'efforce de permettre à ses employés de travailler dans la langue de leur choix tout en offrant au public canadien des services dans les deux langues officielles.

La SADC désigne un champion ou une championne des langues officielles qui soutient la présidente et première dirigeante dans l'application de la vision qui sous-tend le programme des langues officielles. La championne actuelle est la vice-présidente, Affaires générales.

Loi sur l'équité salariale

La SADC passe régulièrement en revue ses politiques et pratiques en matière de rémunération pour s'assurer qu'elles demeurent concurrentielles et équitables, y compris à l'interne. L'évaluation des postes à la SADC a toujours été conforme aux normes en matière d'équité salariale, et la société d'État continuera de respecter la *Loi sur l'équité salariale* et son règlement.

Accords commerciaux

La SADC respecte l'*Accord de libre-échange canadien*, l'*Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne* et l'*Accord de continuité commerciale Canada–Royaume-Uni*. Les politiques de la SADC en matière d'approvisionnement et de contrats garantissent un processus ouvert, transparent et équitable, neutre sur le plan géographique, exempt de tout traitement de faveur réel ou apparent et à l'épreuve de tout examen minutieux.

Loi sur l'équité en matière d'emploi et Loi canadienne sur l'accessibilité

La SADC respecte la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, comme on peut le lire dans l'**annexe E** – Priorités du gouvernement et orientation.

Annexe E PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT ET ORIENTATION

Gouvernement et transparence

La SADC fait preuve de transparence quant à son double rôle d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement en diffusant de l'information à ce sujet sur son site Web et en ayant recours à diverses activités de relations externes. Elle produit également tous les rapports exigés par la loi.

Son souci de transparence et de reddition de comptes se manifeste de multiples façons :

- Elle remet chaque année au Parlement, entre autres documents officiels, un **rapport annuel** et un **résumé du plan d'entreprise** qui fait état de ses objectifs stratégiques pour la prochaine période quinquennale et des ressources nécessaires à leur exécution.
- Elle prépare des **rapports financiers trimestriels** qui présentent les états financiers consolidés du trimestre et de la période écoulée depuis le début de l'exercice.
- Elle affiche sur son site Web ses rapports relatifs à la **Loi sur l'accès à l'information** et à la **Loi sur la protection des renseignements personnels**.
- Elle affiche régulièrement les **dépenses en matière de déplacement et de représentation** de tous ses cadres supérieurs, du président du conseil et des administrateurs du secteur privé. Chaque année, elle produit un **rapport des dépenses annuelles de la SADC liées aux déplacements, à la représentation et aux conférences**, ventilé par catégorie de dépenses.
- Elle mène des sondages trimestriels pour mesurer le niveau de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts et le degré de confiance face à la conjoncture, elle organise des groupes de discussion en vue d'évaluer ses stratégies de marketing et elle consulte le public périodiquement sur des enjeux importants.

La SADC a l'intention de continuer d'enrichir l'information qu'elle destine au public, afin d'inspirer confiance en elle-même et en son mandat.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

Cet outil d'analyse permet d'évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur toutes les personnes, quelle que soit leur identité de genre. Dans le sigle ACS+, le « plus » signifie que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi des facteurs comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle.

En tant que société d'État, la SADC exerce les activités que lui dicte son mandat en veillant à remplir ses obligations en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. La SADC dispose d'un programme d'équité en matière d'emploi qui tient compte du sexe, entre autres facteurs. Son programme d'éthique englobe l'égalité entre les sexes, et ses administrateurs et employés suivent régulièrement des formations axées sur la diversité.

La SADC mène un programme de sensibilisation du public à la protection qu'elle offre, à l'appui de son mandat. Ces activités visent l'ensemble de la population, mais elles ciblent certains groupes en particulier, dont les jeunes et les femmes, qui sont moins au fait de la protection d'assurance-dépôts. Par exemple, l'assemblée publique annuelle 2021 de la SADC a porté sur le thème suivant : *L'écart hommes-femmes ou l'importance de sensibiliser les femmes à l'assurance-dépôts au Canada.*

Par ailleurs, la SADC mène des analyses qualitatives ciblées auprès de femmes francophones et anglophones, pour s'assurer que les messages transmis dans ses campagnes de sensibilisation correspondent aux préoccupations des Canadiennes. Enfin, la SADC prend des mesures pour que ses documents officiels, son site Web et son centre d'appels soient accessibles à tous.

Diversité, accessibilité, ouverture à l'autre et équité en matière d'emploi

La SADC s'est dotée d'une stratégie qui vise à intégrer dans sa culture et son milieu de travail des pratiques favorisant la diversité, l'équité et l'ouverture à l'autre (DEO). Cette stratégie aide la SADC à se conformer à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et à la disposition de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* qui prévoit la consultation d'employés d'horizons divers sur des sujets liés à l'ouverture à l'autre, à l'équité en matière d'emploi et à l'accessibilité (obstacles visibles et invisibles, notamment). La SADC veille à ce que tous aient accès aux possibilités d'emploi et d'avancement qui s'offrent, y compris les groupes désignés, soit les femmes, les membres des minorités visibles, les personnes handicapées et les Autochtones. Le tableau « Diversité et équité d'emploi à la SADC » ci-après fait état de la représentation de ces quatre groupes désignés.

La SADC met régulièrement à jour son plan d'équité en matière d'emploi. Y sont présentées les principales stratégies et activités qui l'aident à avoir des effectifs dont la composition est représentative de la diversité canadienne. À chaque exercice, elle dresse aussi un plan de travail pour veiller au suivi et à l'atteinte des objectifs des dirigeants en matière de diversité, d'ouverture et de santé du personnel.

Dans le cadre de son plan d'équité en matière d'emploi, pour rendre son milieu de travail plus accessible aux groupes désignés, la SADC a déployé énormément d'efforts pour se faire connaître et annoncer ses possibilités d'emploi par le biais de diverses agences et associations. Elle a par exemple recours à un recrutement ciblé dans le cadre de ses programmes d'emplois pour étudiants, pour se constituer un bassin de candidats susceptibles d'être des moteurs de changement.

La SADC continuera de promouvoir la diversité au moyen de stratégies de recrutement qui ciblent l'équilibre entre les sexes, les groupes minoritaires et l'usage des deux langues officielles du Canada. Son site Web rend compte de son engagement à respecter la diversité et à offrir des aménagements aux candidats.

La SADC s'engage à ce que la composition de ses effectifs rende compte de la diversité de la population canadienne et à ce que sa culture d'entreprise soit empreinte d'ouverture à l'autre et d'entraide. La SADC met ses employés au cœur de son action en faisant de la diversité et de la dualité linguistique deux piliers fondamentaux de sa culture d'entreprise. Le Groupe consultatif en matière d'ouverture à l'autre est composé d'employés de tous les paliers de l'organisation. Il aide cette dernière à cibler ses efforts en matière de DEO, il conseille ses dirigeants et fait la promotion d'une culture empreinte d'ouverture à l'autre.

La SADC continuera de sensibiliser son personnel aux questions de diversité et d'ouverture à l'autre, par le biais de diverses activités et formations, dont les suivantes :

- Formation annuelle obligatoire sur des questions éthiques dont l'ouverture à l'autre et la diversité ; attestation relative au Code de conduite professionnelle et de comportement éthique
- Inclusion de la diversité dans la planification de la relève
- Lancement d'une formation obligatoire à l'intention du personnel sur la sécurité psychologique, le harcèlement, l'ouverture à l'autre et les préjugés inconscients
- Réaffirmation de la volonté de la SADC d'appuyer la réconciliation et la collaboration avec les peuples autochtones
- Modules de formation en ligne qui permettent de s'instruire sur les cultures autochtones
- Élaboration de modules en ligne – histoire des peuples autochtones, histoire des Noirs, personnes LGBTQ+, femmes et capacitisme
- Amélioration du Programme de reconnaissance des employés – Langues officielles

La SADC continuera d'optimiser sa stratégie de recrutement en faisant ce qui suit :

- Cibler les endroits où se rassemblent des groupes diversifiés
- Étudier la possibilité d'offrir des stages rémunérés à des membres de groupes désignés, en partenariat avec des établissements accrédités
- Améliorer sa page Web « Carrières » pour faire valoir la diversité

Diversité et équité en matière d'emploi à la SADC

Ensemble du personnel (y compris les dirigeants)*

Groupe	Cible	Exercice 2021-2022
Femmes	50 %	56 %
Personnes racisées	17,8 %	34 %
Personnes handicapées	5,2 %	17 %
Autochtones	5,1 %	2 %

Dirigeants (VP, chefs, directeurs et gestionnaires)**

Groupe	Exercice 2021-2022
Femmes	34 %
Personnes racisées	20 %
Personnes handicapées	8 %
Autochtones	2 %

Hauts dirigeants (VP et chefs)**

Groupe	Exercice 2021-2022
Femmes	60 %
Personnes racisées	10 %
Personnes handicapées	5 %
Autochtones	10 %

Conseil d'administration***

Groupe	Exercice 2022-2023
Femmes	36 %
Personnes racisées	S. O.
Personnes handicapées	7 %
Autochtones	S. O.

Remarques :

* Les données du tableau « Ensemble du personnel » ont été recueillies au moyen du questionnaire d'auto-identification de 2021-2022. Ce formulaire est distribué à tous les employés, qui y répondent sur une base volontaire. Lorsqu'elle l'a distribué, la SADC comptait 186 employés ; 137 ETP y ont répondu. Les cibles qui figurent dans le tableau ci-dessus sont fondées sur les données relatives à la population active au Canada.

** Les données des tableaux « Dirigeants » et « Hauts dirigeants » sont tirées du rapport de 2021 sur l'équité en matière d'emploi à la SADC. La SADC produit chaque année un rapport sur l'équité en matière d'emploi qui tient compte des groupes désignés et qu'elle soumet à Emploi et Développement social Canada pour se conformer à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

*** À l'heure actuelle, le conseil comprend 14 membres : 1 président, 10 administrateurs et 3 substituts. Deux sièges sont à combler, après quoi le conseil comptera 16 membres.

Culture d'entreprise et milieu de travail sain

La SADC s'efforce de favoriser la santé et la sécurité psychologiques au travail : elle mise entre autres sur le soutien psychologique pour créer un milieu de travail positif et une culture permettant à tous de donner le meilleur d'eux-mêmes. En faisant l'essai d'un modèle de travail hybride, la SADC a eu soin de ne jamais négliger la santé et la sécurité de ses employés.

La façon dont nous nous acquittons de notre travail est tout aussi importante que ce que nous faisons. Il importe donc que les valeurs et les compétences de la SADC colorent tous ses programmes liés aux ressources humaines, de la gestion du rendement à la formation, au perfectionnement et au recrutement.

La SADC ne tolère aucunement le harcèlement en milieu de travail ou le manque d'ouverture à l'autre et à la diversité. Ses employés doivent pouvoir travailler dans un environnement sain et sécuritaire pour s'acquitter de leurs fonctions du mieux qu'ils peuvent. La SADC a toujours à cœur de sensibiliser ses employés à l'importance de la santé mentale et physique, du mieux-être et de la sécurité.

Relations avec les peuples autochtones

La SADC s'est associée à Indspire, dans le cadre de l'initiative Bâtir un avenir meilleur, pour instaurer un programme de bourses et ainsi aider les femmes autochtones au Canada à poursuivre des études supérieures. Indspire est un organisme de bienfaisance national enregistré dirigé par des Autochtones, qui investit dans l'éducation des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits, dans l'intérêt à long terme de ces personnes, de leurs familles, de leurs communautés et de tout le Canada. La SADC gère, en collaboration avec Indspire, le processus de demande pour les étudiantes autochtones.

La SADC décerne un total de dix bourses, dont cinq dans des domaines qui la concernent, comme l'économie et les finances, l'administration et l'exploitation, les technologies de l'information et la cybersécurité.

Indspire a supervisé et approuvé tous les messages relatifs au programme de bourses, et fourni toutes les images utilisées sur le site Web et la page de demande.

La SADC offrira des postes à des boursières et tentera des rapprochements avec des groupes s'occupant des intérêts des Autochtones dans les collèges et universités des régions d'Ottawa et de Toronto. Elle se constituera ainsi un bassin de candidats éventuels tout en respectant son engagement à promouvoir la diversité et la réconciliation.

Merci pour cette bourse ! Votre grande générosité me touche, et je me trouve extrêmement chanceuse d'avoir été sélectionnée. Vous n'avez pas idée à quel point ma vie s'en trouvera transformée. J'ai maintenant confiance en l'avenir et je peux me concentrer davantage sur mes études, et moins sur l'argent. Je compte bien faire ma marque et être un moteur de changement.

Témoignage d'une boursière du programme Bâtir un avenir meilleur d'Indspire

Développement durable et écologisation du gouvernement

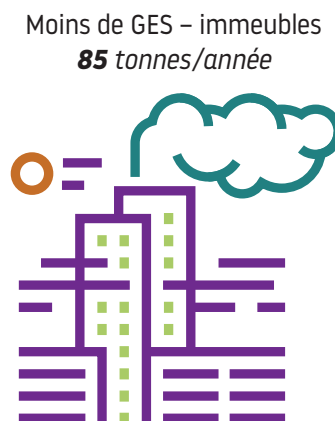
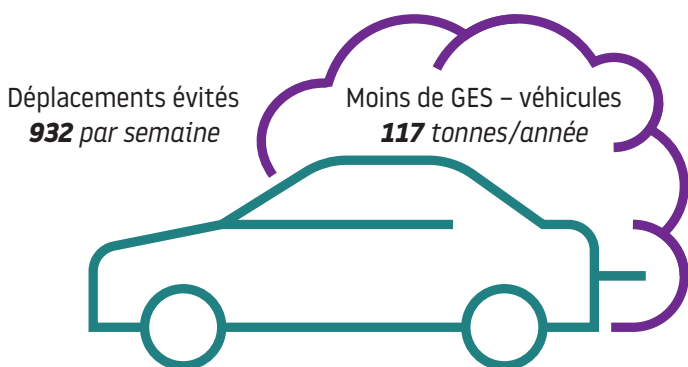
La SADC continuera d'articuler ses priorités en matière d'enjeux ESG autour d'une stratégie qui englobera le respect des exigences du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) ainsi que de la Stratégie pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT).

Le GTIFCC a élaboré un ensemble de recommandations et de modèles pour aider les organisations à divulguer des renseignements sur les risques liés au climat et sur les occasions qui s'offrent à elles, de même que des paramètres standardisés dont elles peuvent se servir à cette fin. Le gouvernement fédéral a demandé aux sociétés d'État dont les actifs dépassent 1 milliard de dollars – c'est le cas de la SADC – de déclarer des renseignements à ce sujet. La SADC le fera pour la première fois dans son rapport annuel de 2023.

Le Centre pour un gouvernement vert du SCT est responsable de la stratégie opérationnelle du gouvernement canadien en matière de durabilité. Il veille à ce que les entités fédérales se rapprochent de leur objectif à long terme, qui consiste à devenir carboneutres, résilientes et écologiques. On encourage les sociétés d'État à adopter la Stratégie pour un gouvernement vert ou à prendre des engagements comparables. Pour élaborer sa propre stratégie ESG, la SADC s'inspirera des conseils du Centre, dans la mesure du possible.

La SADC continue de réduire son empreinte carbone, avant tout parce que l'essai d'un modèle de travail hybride a diminué le nombre de déplacements de ses employés. La SADC estime qu'en date de mars 2021 le travail hybride avait permis de retrancher à son impact environnemental annuel 117 tonnes de GES produits par des véhicules et 85 tonnes de GES produits par des immeubles.

Impact environnemental



Accessibilité

La SADC fait de l'accessibilité une priorité. Elle tient entre autres à ce que ses lieux de travail, ses activités et ses services soient accessibles aux personnes handicapées. Elle tient à faire écho à la diversité canadienne et elle publie chaque année des données sur ses employés handicapés, dans le cadre de son rapport sur l'équité en matière d'emploi. Elle a récemment étoffé son questionnaire d'auto-identification pour mieux saisir la gamme des handicaps, visibles ou invisibles, de ses employés. La SADC dispose d'un programme complet de gestion des handicaps qui englobe divers services sur les lieux de travail, des accommodements, des modalités de travail flexibles et une gamme étendue d'avantages sociaux comprenant des soins paramédicaux.

Elle comprend que les besoins des personnes handicapées évoluent et que ces dernières sont les mieux placées pour juger de leur propre expérience et savoir ce qu'il leur faut. La SADC a fait appel à plusieurs reprises au Groupe consultatif sur l'accessibilité, composé de personnes handicapées. Les conseils de ce groupe ont été utiles à la rédaction du tout premier Plan en matière d'accessibilité de la SADC. Dans la mesure du possible, l'organisation entend éliminer les obstacles dès qu'ils lui seront signalés, afin que ses pratiques, ses programmes et son environnement physique soient conformes à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Annexe F FICHE DE RENDEMENT 2022-2023

au 30 septembre 2022

Être fin prête à effectuer un règlement		
Projet	Activité/résultat en 2022-2023	Progrès au T2
Détecter rapidement les risques liés aux institutions membres	Recenser de manière proactive les nouveaux risques et ceux liés au contexte d'exploitation qui pourraient nuire aux institutions membres : climat, cybersécurité, technologie, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu
	Poursuivre l'élaboration et la mise en place des capacités en matière de tests de tension fondés sur la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu
Moderniser le cadre de financement <i>ex ante</i> et le régime de primes différentielles, à l'appui du régime d'assurance-dépôts et du cadre de règlement	Mener des consultations sur les recommandations issues de l'examen exhaustif du régime de primes et du financement <i>ex ante</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu. La SADC a entrepris en juillet 2022 une consultation auprès des parties intéressées qui prendra fin en octobre 2022. Les résultats de la consultation et les étapes à venir seront présentés au conseil en décembre 2022.
Renforcer le cadre et les plans de règlement	Veiller à ce que des stratégies de règlement et des plans d'exploitation crédibles soient en place, à l'échelle de chaque institution membre et de l'ensemble des institutions, pour que la SADC puisse déployer ses outils de règlement efficacement dans divers scénarios	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu
	Mener des simulations et d'autres exercices afin de rehausser les capacités opérationnelles de tout le personnel de la SADC, des principaux intervenants et des partenaires de réserve	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu
	Mener à terme la mise en œuvre des derniers changements apportés au cadre d'assurance-dépôts visant les dépôts en fiducie détenus par des courtiers agissant pour le compte de leurs clients (dépôts de courtier-fiduciaire) en s'assurant que les nouvelles exigences en matière de conformité des données sont respectées	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu. Fin du projet pilote auprès des courtiers-fiduciaires au T2 ; le déploiement doit se poursuivre au T3. La vérification de la conformité suit une approche axée sur le risque.

Accroître la confiance dans la protection des dépôts		
Projet	Activité/résultat en 2022-2023	Progrès au T2
Faire progresser le projet de modernisation du remboursement des dépôts	Mener à terme la conception du premier volet logiciel du projet ; entreprendre la conception du deuxième volet logiciel	<ul style="list-style-type: none"> • Progresse comme prévu
Anticiper la numérisation et la transformation des services financiers	Évaluer les répercussions des innovations financières et des sociétés de technologies financières sur les cadres d'assurance-dépôts et de règlement ; prendre la juste mesure des risques, des lacunes et des occasions à saisir	<ul style="list-style-type: none"> • Progresse comme prévu
Entretenir la confiance du public et sa connaissance de l'assurance-dépôts	Maintenir le niveau de sensibilisation du public dans une fourchette de 60 à 65 % et élaborer une stratégie visant les femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Progresse comme prévu. La cible a été atteinte, et le niveau de sensibilisation a touché un sommet de 62,2 % dans l'ensemble de la population. Parmi les femmes, le niveau de sensibilisation a augmenté de 7 points de pourcentage pour atteindre 53,2 %.

Accroître la résilience de la SADC		
Projet	Activité/résultat en 2022-2023	Progrès au T2
Renforcer la cybersécurité	Améliorer les mesures de cybersécurité et les capacités de surveillance des menaces et de réaction aux incidents	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu
Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle en matière de technologie d'entreprise	Préparer l'infrastructure informatique en vue de la migration du travail restant et de l'entreposage de données	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu
	Entreprendre un examen de l'infrastructure informatique de la SADC, en vue de l'optimisation des coûts à long terme et de l'affectation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu
Se préparer au milieu de travail de demain et à l'avenir du travail	Examiner les avantages sociaux pour s'assurer qu'ils cadrent avec le monde du travail de demain	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu
	Mener un examen de l'ensemble des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu. Comprend la cartographie des rôles essentiels et des principales lacunes en matière de compétences.
	Soutenir le modèle hybride et la transformation de la culture de la SADC en repensant l'aménagement des locaux et en déployant de nouvelles technologies et formations axées sur la collaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu. Selon les sondages, 89 % des employés jugent que leur expérience est bonne ; ils se rendent au bureau principalement pour collaborer et pour travailler sans interruption.
Renforcer les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de la SADC	Recenser les mesures favorisant des pratiques viables et améliorer l'empreinte environnementale de la SADC	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu
	Promouvoir une culture d'entreprise à l'image de la population canadienne, au moyen de la stratégie en matière de diversité, d'équité et d'ouverture à l'autre	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès comme prévu • La SADC commencera à améliorer sa stratégie DEO actuelle en tenant compte des commentaires reçus de groupes de discussion. • Le tout premier Plan en matière d'accessibilité devrait être prêt au T3. • Durant le T4, des séances d'information permettront de renforcer le soutien à la sécurité psychologique à la SADC.